

Rapport Annuel 2011

Organisation Mondiale Contre la Torture



OMCT, Suisse | Publié en juin 2012

Nulle circonstance ne permet de tolérer la torture

Avant-propos du Président

Transitions

2

Introduction du Secrétaire général

Saisir les occasions historiques

2

Les activités

Accroître la protection contre la torture et lutter pour la réhabilitation des victimes

Oeuvrer à la mise en oeuvre des standards internationaux des droits de l'homme

Mobilisation et renforcement des organisations membres du Réseau SOS-Torture par la Formation

4-11

Les comptes annuels

Bilan au 31 décembre 2011
Compte de recettes et dépenses

12

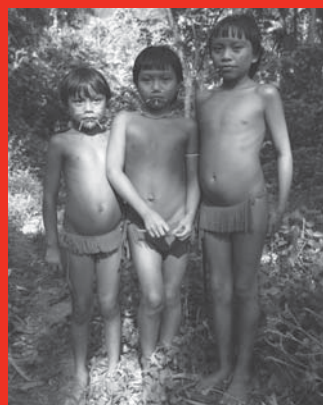
Les donateurs et les organes

14

Les publications et rapports

15

"Indiens d'Amazonie en sursis"



7

TRANSITIONS



L'année 2011 restera comme l'année des espoirs suscités par le Printemps arabe. L'OMCT s'est réjoui de ce que les peuples se soient révoltés au nom des droits de l'homme et que beaucoup de ceux qu'elle avait défendus pendant les années de dictature soient retournés d'exil ou sortis de prison.

Les moments de joie passés, il importe de tout faire pour que le respect des libertés et des droits de l'homme soit assuré durablement et, en ce qui concerne l'OMCT particulièrement, pour que la pratique de la torture ne perdure pas ou ne reprenne pas. Les mois qui suivent la chute d'un régime autoritaire ou dictatorial sont cruciaux de ce point de vue. C'est la période où se prépare la nouvelle constitution, où certains responsables de l'ancien régime sont arrêtés pour être jugés, où l'ordre doit être maintenu et la sécurité du pays assurée. Dans ces trois domaines, l'OMCT a été présente en Tunisie à l'invitation des organisations des droits de l'homme et des autorités. Elle a organisé des débats sur les différentes dispositions de nature à prévenir la torture et, aussi, à en punir les auteurs tant elle partage la conviction que l'impunité est une

des causes principales de perpétuation des violences et mauvais traitements.

Auparavant, le gouvernement de transition avait invité l'OMCT en remerciement de son action pour des victimes de tortures sous l'ancien régime. De nombreux ministres s'étaient interrogés devant nous sur le juste équilibre entre vérité, justice, réconciliation, pardon. Pour la délégation de l'OMCT, composée d'éminents défenseurs des droits de l'homme acteurs de la transition en Espagne et au Chili, les échanges furent des moments très forts où la responsabilité du politique prend toute sa grandeur. Après ces rencontres, l'OMCT a pu visiter des prisons et rappeler que la prohibition absolue de la torture ne concerne pas les seuls prisonniers politiques, mais aussi les droits communs.

L'OMCT a installé une représentation en Tunisie pour faire face aux nombreuses missions qu'elle y remplit, pour appuyer la mission qui lui a été demandée en Libye, et, aussi, pour tester la faisabilité d'une action plus décentralisée dans le monde arabe d'abord, puis si les résultats sont convaincants, dans les autres grandes régions du

monde. Les priorités dans la lutte contre la torture diffèrent, en effet, d'une région à l'autre et l'animation du Réseau SOS-Torture, ainsi que son extension dans les pays où il est peu présent ou tout simplement absent, peuvent être menées de façon plus efficace sur une base régionale.

Le départ à la retraite d'Eric Sottas et son remplacement par Gerald Staberock étaient annoncés dans le précédent Rapport d'activité. Le passage du flambeau s'est effectué à la perfection. Avant de partir, Eric a su convaincre Dick Marty de rejoindre le Conseil exécutif de l'Organisation et, aujourd'hui, Eric continue de faire des missions pour l'OMCT. Gerald a suivi la ligne tracée par Eric, maintenant une approche holistique de la lutte contre la torture : prévention, dénonciation des actes de violence, sanction des auteurs et réparation pour les victimes. Il a su apaiser les inquiétudes de tous ceux pour lesquels Eric incarnait l'OMCT et, avec le concours de tout le personnel de l'organisation, gagner leur confiance.

Yves Berthelot
Président de l'OMCT

Introduction du Secrétaire général

SAISIR LES OCCASIONS HISTORIQUES



Les bouleversements politiques dans le monde arabe auront, plus que toute autre évolution politique, marqué l'année 2011. Qui en effet aurait pu imaginer, en début d'année, que cette région si meurtrie par la torture s'ouvrirait aux réformes ?

Pendant plus de 15 ans, l'OMCT a documenté et soumis des plaintes dans des cas de torture en Tunisie et dans d'autres pays de la région, et soutenu des défenseurs des droits de l'homme victimes de harcèlement, d'intimidations, de menaces ou d'agressions. Dans ce même esprit, l'OMCT a déployé une mission de solidarité au beau milieu du soulèvement populaire en Tunisie, en janvier 2011, afin de défendre les organisations et les activistes locaux luttant pour les droits de l'homme qui étaient la cible de menaces et de violences.

Aucun d'entre nous n'aurait imaginé que nous serions invités, trois semaines à peine après ces faits, à participer à un événement très émouvant, lorsque notre organisation partenaire de longue date, l'Organisation Contre la Torture en Tunisie (OCTT), a finalement été autorisée à déposer son dossier d'enregistrement. Pendant plus d'une décennie, nos partenaires s'étaient vu refuser tout enregistrement formel, ce qui les a contraints à travailler sans base institutionnelle autonome, sous la menace perpétuelle d'une fermeture. Ayant soutenu dans ces circonstances pénibles des groupes locaux de lutte contre la torture, nous pouvons à présent assumer un rôle de leader crédible pour promouvoir les réformes anti-torture dans la région.

Les processus de transition marquent un tournant pour la société. Ils représentent aussi un moment crucial dans la lutte contre la torture. L'année 2011 a montré que l'OMCT était

bien placée pour saisir les occasions de ce genre. Pour étayer nos missions et notre plaidoyer, nous avons pu tirer parti du savoir-faire au sein de notre réseau mondial SOS-Torture constitué d'individus et d'organisations qui ont eux-mêmes joué un rôle clé dans les transitions survenues dans leurs propres pays. Il est vrai que chaque situation est unique et que chaque transformation doit être replacée dans le contexte politique et social qui lui est propre. Cependant, des enseignements peuvent être tirés, notamment le fait que la «fenêtre d'opportunité» pour les réformes est souvent très brève. Il ne faut en aucun cas laisser passer cet élan exceptionnel donné à la lutte contre la torture dans la région !

A la lumière de ces éléments, l'OMCT a envoyé trois missions de haut niveau en Tunisie et incité les autorités de transition à intégrer pleinement les réformes anti-torture dans le processus de transition. On peut observer certains progrès, notamment des réformes juridiques que l'OMCT a appelé de ses vœux pendant si longtemps, la ratification du Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (ci-après la Convention contre la torture) et un engagement politique, reçu par l'OMCT lors d'une de ses missions, qui porte sur la réouverture d'affaires que nous avions soumises au Comité des Nations Unies contre la torture, pour lesquelles le régime Ben Ali opposait une fin de non-recevoir. L'OMCT a également été la première organisation non gouvernementale (ONG) internationale autorisée à effectuer des visites indépendantes d'infrastructures pénitentiaires dans la Tunisie de l'après-révolution, en mai 2011. Ce que nous avons découvert est toutefois une source de préoccupation, car nous avons constaté que les

actes de torture et les mauvais traitements, y compris à l'égard des prisonniers de droit commun, se sont poursuivis après la révolution. Comme dans d'autres pays en transition, la torture pratiquée comme un outil de répression politique peut tendre à disparaître dans une situation de bouleversement politique. La torture et les mauvais traitements couramment infligés dans les commissariats ou les prisons ont quant à eux tendance à persister. Ils représentent un défi de longue haleine.

Pour la première fois de son histoire, l'OMCT a ouvert en septembre 2011 une petite représentation sur le terrain à Tunis, posant un jalon dans ce domaine. Le bureau soutient les réformes institutionnelles et juridiques visant à prévenir la torture et collabore avec la société civile et la communauté juridique pour s'assurer que les victimes de torture disposent de voies de recours effectives et de réparations. Cette présence à Tunis est une première étape vers une plus grande régionalisation de notre travail ces prochaines années. Nous cherchons ainsi à approfondir l'impact de nos activités et à rapprocher notre plaidoyer de ceux que nous soutenons.

Retrouver un consensus universel

L'attention portée à l'Afrique du Nord et au Moyen-Orient en 2011, aussi compréhensible soit-elle, ne doit pas nous faire oublier que la lutte contre la torture et les mauvais traitements se poursuit dans d'autres régions du globe. Car, hélas, nous constatons dans notre travail au quotidien que la torture et les mauvais traitements demeurent une pratique répandue dans le monde entier.

Le droit international affirme on ne peut plus

SAISIR LES OCCASIONS HISTORIQUES

clairement que la torture et les mauvais traitements sont interdits, quelles que soient les circonstances. De plus, il existe des mécanismes internationaux suffisants pour surveiller le respect de ces engagements. Cependant, la prohibition absolue est remise en question depuis un certain nombre d'années. Au nom de la lutte contre le terrorisme ou le crime organisé, pour stimuler la croissance économique ou pour d'autres motifs, la tendance à accorder aux agents chargés de l'application de la loi, aux services de renseignements et aux forces de sécurité des pouvoirs étendus perdure, atténuant d'autant l'imputabilité. Le discours agressif, dominé par le thème de la sécurité, au cours de la dernière décennie, a provoqué un éroussement de la réaction du public face à la torture dans certains pans de la population, y compris dans les démocraties établies. L'OMCT a réagi à ce défi, en mobilisant ses organisations membres pour la réalisation d'une Campagne internationale visant à renforcer la prohibition absolue de la torture.

Le renversement de cette tendance devient désormais un défi à relever sur le long terme. Au début de l'année 2011, l'OMCT a soumis un amicus curiae (mémoire consultatif adressé à la cour) à la Cour suprême des Etats-Unis pour remettre en question le fait qu'on invoque le motif très général du secret pour interdire tout recours juridique en ce qui concerne le crime international de torture. Nous avons également continué à soutenir des victimes de torture, notamment plusieurs anciens détenus de Guantanamo, suite à leur réintégration, afin de leur permettre de reprendre le cours de leur vie et de recevoir l'assistance médicale nécessaire.

En janvier 2011, l'OMCT a obtenu un succès décisif en empêchant l'ancien président des Etats-Unis George W. Bush de venir en visite à Genève. Un jour après que l'OMCT a décidé de rendre public un mémorandum adressé aux autorités suisses sur les obligations d'un Etat partie découlant de la Convention contre la torture des Nations Unies, la visite a été formellement annulée. La route vers l'imputabilité pour la politique américaine en matière de torture est certes encore longue, mais cette réussite est un coup d'aiguillon porté dans la lutte pour que les auteurs soient poursuivis.

Appliquer les droits de l'homme chez soi

L'OMCT a été l'une des premières organisations à soutenir systématiquement les membres du Réseau SOS-Torture pour qu'ils aient accès aux mécanismes de protection universels et régionaux. Ces processus ont mûri au fil des années et ont désormais le potentiel nécessaire pour influencer les politiques en matière de torture et de mauvais traitements sur le terrain. En 2011, nous avons soumis des rapports sur la torture faisant autorité relatif à Madagascar, à la Grèce, la Colombie, le Mexique et le Maroc. Il est gratifiant de constater que les informations que nous soumettons continuent à se refléter dans les conclusions des Organes universels et régionaux des droits de l'homme.

Cependant, le défi principal demeure l'absence de mise en œuvre. L'OMCT s'est lancée dans le développement de nouvelles stratégies en partenariat avec les membres de son réseau, afin de renforcer le suivi - sur le plan national - des recommandations émises à l'intention des Etats, sans but étant de susciter une volonté politique en vue de leur application. De même, en 2011, l'OMCT a maintenu sa grande visibilité au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, à la Commission africaine et dans le sys-

tème interaméricain des droits de l'homme, où elle demande que la prohibition absolue de la torture soit appliquée.

Protéger les victimes de torture

L'OMCT continue à recevoir quotidiennement des informations sur des femmes, des hommes et des enfants soumis à des actes de torture et des mauvais traitements dans toutes les régions du globe. Les recours et les réparations, y compris la réhabilitation, sont rarement disponibles ou appliqués dans la pratique, même lorsqu'ils existent sur le papier.

L'assistance médicale, juridique ou sociale directe que fournit l'OMCT au travers de son fonds d'assistance d'urgence aux victimes reste cruciale à cet égard. Elle a une influence directe sur la vie des victimes et des défenseurs des droits de l'homme en renforçant leur sécurité, en leur offrant une meilleure représentation juridique et en brisant l'isolement dont souffrent ces victimes. Dans cette situation, les voies de recours internationales représentent souvent le dernier ressort pour les victimes de torture. Un volet important de notre travail et de notre philosophie consiste dès lors à soutenir les affaires de ce type et à rendre nos organisations partenaires aptes à recourir aux procédures internationales. En décembre 2011, l'OMCT a obtenu que soit rendue la première décision sur la pratique de la torture et des mauvais traitements en Côte d'Ivoire par le Comité des droits de l'homme des Nations Unies, ce qui est un réel progrès.

Depuis le début des années 1990, l'OMCT a déployé des efforts soutenus dans la lutte pour protéger les femmes et les enfants contre la torture et les autres formes de violences. En République démocratique du Congo, l'OMCT s'engage pour renforcer la capacité des ONG luttant pour les droits de l'homme, y compris celles représentées dans son Réseau SOS-Torture, pour développer leurs connaissances en matière de standards et de procédures internationales et leur aptitude à les utiliser dans une perspective stratégique. L'OMCT a commencé à soutenir la construction par une de ses organisations partenaires d'un centre de réhabilitation pour les victimes de violences sexuelles au Nord-Kivu.

Les enfants privés de liberté comptent parmi les personnes les plus vulnérables qui soient. L'OMCT et ses partenaires locaux s'efforcent de sensibiliser les autorités nationales, la société civile et la population en général à la vulnérabilité des enfants détenus par différentes activités de plaidoyer, telles que le dialogue avec des acteurs concernés, complété par des séminaires consultatifs et des ateliers. Ces dernières années, l'OMCT a effectué 48 visites de surveillance dans des prisons et des centres de détention pour mineurs au Bénin et en Uruguay, atteignant par ce biais plus de 500 enfants. Ces visites ont permis de renforcer la transparence des centres de détention et la protection des enfants détenus contre la torture. En 2012, l'OMCT entend poursuivre ce travail en cherchant à tirer parti de l'élan politique qui a suivi la publication de recommandations détaillées par le Sous-Comité des Nations Unies pour la prévention de la torture (SPT) suite à sa visite au Bénin.

Habiller les acteurs pour le changement

La promotion et la protection des droits de l'homme constitue aujourd'hui encore une activité à haut risque dans plus de 80 pays de

par le monde, notamment en Afrique et au Moyen-Orient, en Asie centrale et dans l'ancienne Union soviétique, ainsi que dans de nombreuses régions d'Asie et d'Amérique latine, où les défenseurs des droits de l'homme sont victimes de disparitions forcées, d'exécutions sommaires, de détentions arbitraires et de torture dans le but de les faire taire. La répression revêt également la forme d'un harcèlement, de menaces et d'intimidations, y compris à l'encontre des membres de la famille, et de campagnes de diffamation orchestrées par les médias officiels. On cherche aussi à empêcher des défenseurs de quitter leur pays ou d'y entrer; ils sont harcelés au travail, maltraités, voire assassinés.

L'OMCT demeure à ce jour la seule organisation anti-torture spécialisée dans la protection des défenseurs des droits de l'homme. Cette année, des personnes concernées m'ont personnellement fait part de leur gratitude pour le soutien que nous apportons à ceux qui œuvrent sur le terrain. Beaucoup de ces cas ne sont jamais divulgués. Notre travail, qui consiste à apporter une protection vitale à ceux dont l'existence est en danger, notamment par une aide d'urgence pour quitter temporairement le pays ou par la fourniture d'une assistance juridique ou autre, demeure crucial. Les activités de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme, en partenariat avec la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), jouent aujourd'hui encore un rôle essentiel dans ce domaine.

Nous avons certes fait des progrès au fil des ans pour ce qui est de protéger les défenseurs des droits de l'homme, mais des défis nouveaux apparaissent sur l'agenda international. Les régimes autoritaires adaptent en effet leurs méthodes de répression du travail légitime en faveur des droits de l'homme. Une tendance particulièrement inquiétante en 2011 a été la criminalisation croissante des mouvements de protestation sociale, notamment en Amérique latine ou en Asie méridionale, ainsi que la criminalisation du financement étranger des organisations des droits de l'homme. La détention arbitraire d'Ales Bialiatski et de personnalités clés parmi les défenseurs des droits de l'homme au Belarus, au motif qu'ils avaient reçu des fonds provenant d'Etats membres de l'Union Européenne pour un travail légitime en matière de droits de l'homme, n'est qu'un exemple tragique de situations qui ont nécessité l'intervention de l'OMCT dans le courant de l'année 2011. Dans d'autres parties du monde, notamment en Asie, en Amérique latine ou en Afrique subsaharienne, ceux qui défendent le droit à la terre ou l'accès aux droits économiques, sociaux et culturels sont de plus en plus souvent menacés, non seulement par des membres de la fonction publique, mais aussi par de puissants acteurs privés. Ce domaine aussi requiert de notre part une attention continue et le développement de stratégies nouvelles pour faire face à ces menaces.

En encourageant des personnalités suisses à se mobiliser en faveur de défenseurs de droits de l'homme victimes de persécution et de harcèlement, l'OMCT a lancé il y a quelques années une chaîne de solidarité qui dépasse le cercle restreint des «spécialistes», le but étant de mobiliser l'opinion publique, seul réel contre-pouvoir à l'arbitraire de certains Etats. Il nous faut développer de nouveaux outils de communication pour convaincre ceux qui ne sont pas encore convaincus. Dans une mission à couper le souffle, à laquelle a pris part l'actrice suisse Noémie Kocher, l'OMCT a documenté

les menaces proférées contre ceux qui défendent les droits des communautés autochtones dans l'Amazonie brésilienne. Un film montrant la situation difficile dans laquelle ils se trouvent sortira en 2012.

Un mouvement mondial contre la torture et les mauvais traitements

Pour être efficace, la réponse à la torture et aux mauvais traitements doit être collective et se faire l'écho des organisations de la société civile dans le monde entier. L'OMCT, avec son Réseau SOS-Torture reposant sur un authentique partenariat, est appelée à jouer un rôle crucial dans ce domaine. En 2011, nous avons continué à publier de nombreuses déclarations communes et interventions et avons apporté un soutien et proposé des formations aux membres du réseau. Nous avons pour philosophie de soutenir et de renforcer, plutôt que de chercher à remplacer l'action locale.

Dans ce même esprit, l'OMCT s'est lancée dans une campagne universelle en faveur de la prohibition absolue de la torture, par laquelle elle soutient des campagnes locales menées par nos partenaires de réseau à l'occasion de la Journée internationale des Nations Unies pour le soutien aux victimes de la torture sur tous les continents.

Enfin, le présent Rapport annuel reflète le travail d'une petite équipe extraordinairement dévouée, qui travaille souvent sous pression pour répondre aux besoins multiples et aux demandes émanant simultanément de nombreux acteurs sur le terrain. Je tiens à exprimer ma sincère gratitude et ma reconnaissance pour leurs efforts déployés sans retenue pour que la promesse de standards internationaux en matière de droits de l'homme devienne réalité.

De même, mes remerciements vont à toutes celles et ceux qui ont apporté leur soutien à notre travail en 2011, qu'il s'agisse de particuliers, de fondations ou d'autorités étatiques. Un mouvement mondial fort contre la torture, représenté par le Réseau SOS-Torture de l'OMCT, est plus nécessaire que jamais. Votre fidélité ces prochaines années jouera un rôle essentiel dans notre réussite.

Gerald Staberock
Secrétaire général

I ACCROITRE LA PROTECTION CONTRE LA TORTURE ET LUTTER POUR LA REHABILITATION DES VICTIMES

La protection des victimes potentielles contre la torture, et la réhabilitation de celles qui ont été torturées, constituent l'une des priorités de l'OMCT. Articulées dès la création de l'Organisation autour des interventions urgentes et de l'assistance d'urgence médicale, juridique et/ou sociale, la stratégie d'action développée par l'OMCT s'est au cours des années progressivement affinée afin de répondre, d'une part, à la spécificité de certains groupes et aux violences dont ils ont souffert et, d'autre part, à la nécessaire diversification des outils utilisés pour répondre au mieux aux besoins exprimés par les victimes et aux violations dénoncées.

A l'écoute des victimes de la torture

Depuis la mise en place, en 1986, du Fonds d'assistance d'urgence aux victimes de la torture, l'OMCT s'est appliquée à inscrire l'assistance d'urgence dans une approche globale de la situation de la victime, avec comme conviction que le soulagement de la souffrance endurée doit aller de pair avec l'identification, la poursuite et la sanction des auteurs allégués des

violations. Les activités de réhabilitation doivent dès lors viser la restauration du droit des victimes à ce que justice soit faite et inclure une réhabilitation médicale et sociale, une compensation et une réparation à tous les niveaux (national, régional et international), ce qui contribue non seulement à leur rétablissement, mais aussi à la lutte contre l'impunité.

Fort de cette conviction et à la demande des membres du Réseau SOS-Torture, l'OMCT s'est attachée à compléter l'assistance d'urgence de type juridique, médical et/ou social qu'elle octroie à des femmes, des hommes et des enfants victimes de torture par une stratégie d'intervention s'inscrivant sur le moyen et long terme. La soumission de plaintes individuelles aux mécanismes régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme et d'*amicus curiae* et avis de droit à des instances judiciaires et quasi-judiciaires, ainsi que la tenue de séminaire de formation [voir chapitre III], s'inscrivent dès lors dans la volonté de l'Organisation non seulement de lutter pour que les victimes obtiennent réparation et que les auteurs soient sanctionnés, mais également de faire progresser la jurisprudence en matière de lutte contre la torture et de renforcer sa prohibition absolue.

Restaurer les victimes dans leurs droits: un combat de longue haleine

L'année 2011 s'est ainsi distinguée par l'ampleur prise par le travail de suivi des plaintes précédemment soumises par l'OMCT - en partenariat avec des organisations membres et partenaires du Réseau SOS-Torture - au Comité des droits de l'homme et au Comité contre la torture des Nations Unies, et ce à l'encontre de l'Afrique du Sud, de la Côte d'Ivoire, de la Fédération de Russie, de la Libye et de la Tunisie.

La problématique du suivi des décisions rendues par les organes quasi-juridictionnels pose plus largement la question de la responsabilité des Etats au regard de leurs engagements internationaux en matière de droits de l'homme, et de leur volonté de s'y conformer. L'OMCT s'est engagée depuis plusieurs années dans une réflexion stratégique en la matière et considère la question de la mise en œuvre de ces décisions comme cruciale.

L'avènement de la «Révolution de Jasmin» en Tunisie ouvre des perspectives extrêmement encourageantes quant à l'application des décisions rendues par le Comité contre la torture dans les affaires Ali Ben Salem¹ et Saadia Ali² dont s'est chargée l'OMCT. Il conviendra également de suivre avec attention l'évolution de la situation en Libye en relation avec l'affaire Milhoud Ahmed Hussein Bashasha³. Enfin, les changements récents qu'a connus la Côte d'Ivoire sont aussi sources d'espoirs pour la résolution de l'affaire Traoré c. Côte d'Ivoire⁴ sur laquelle le Comité des droits de l'homme a statué en décembre 2011 en faveur des victimes représentées par l'OMCT, rendant ainsi sa première décision en matière de torture et de disparition forcée dans ce pays.

Faire avancer la jurisprudence internationale en matière de torture

Durant l'année écoulée, l'OMCT est également intervenue dans des cas d'une importance stratégique et d'une haute valeur juridique pour les questions relatives aux droits à un recours effectif et à réparation pour crimes de torture, ou encore à l'obligation d'enquête sur des faits allégués de torture.

En janvier 2011, à la demande d'organisations partenaires américaines, l'OMCT a rédigé et soumis - conjointement avec la Commission Internationale de Juristes (CIJ) et Redress - un *amicus curiae*⁵ à la Cour suprême des Etats-Unis dans un cas emblématique de restitution portant sur le respect du droit à un recours effectif et à réparations en droit international face à l'invocation excessive du principe de secret d'Etat. Ce cas soulève également la question de la responsabilité civile d'une entreprise privée - Jeppesen Dataplan, Inc, affiliée à Boeing - impliquée dans le circuit de restitution extraordinaire avec comme corollaire des détentions au secret et des actes de torture.

Ce cas soulève plus globalement la question de l'impunité pour les actes de torture commis et la politique américaine de détention au secret. A la demande de l'OMCT, des juristes internationaux de renom se sont joints à cet *amicus curiae*: Manfred Nowak, ancien Rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture; Dick Marty, membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et Vice-président de l'OMCT; Bob Goldman, ancien Président de la Commission interaméricaine des droits de l'homme, et Stefan Trechsel, ancien Président de la Commission européenne des droits de l'homme.

En février 2011, l'OMCT a soumis un avis juridique relatif aux obligations de la Confédération suisse, en vertu de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants des Nations Unies [ci-après la Convention contre la torture], à l'occasion de la venue sur le territoire helvétique de l'ancien Président américain Georges W. Bush. L'OMCT a rappelé à la Présidente de la Confédération suisse et Ministre des Affaires étrangères, aux Procureurs de la Confédération et de la République et Canton de Genève qu'il existe un faisceau de preuves solides de l'existence d'une politique américaine de la torture et des mauvais traitements sous l'administration Bush. En conséquence, l'OMCT a appelé les autorités compétentes suisses à respecter leurs obligations internationales en la matière, en veillant à diligenter une enquête effective sur toute personne, présente sur son territoire, sur laquelle existent des informations fiables selon lesquelles elle aurait commis un crime de torture.

Un jour après la publication de cet avis de droit, on apprenait l'annulation de cette visite.

Assister les victimes de torture, de mauvais traitements et autres violations des droits de l'homme

Interventions urgentes:

Diffusion de 174 interventions urgentes (appels urgents, communiqués de presse et lettres confidentielles adressées aux autorités), soit pour des victimes spécifiques (enfants et femmes), soit de portée générale, en faveur de 3'741 personnes, dans les pays suivants: Bahreïn, Bangladesh, Birmanie, Burundi, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Djibouti, Egypte, Espagne, Fédération de Russie, France, Guatemala, Géorgie, Honduras, Inde, Iran, Israël/Territoire palestinien occupé, Irak, Libye, Liban, Malaisie, Mexique, Maroc/Sahara Occidental, Moldavie, Panama, Népal, Nicaragua, Philippines, République démocratique du Congo, Syrie, Sri Lanka, Tadjikistan, Tunisie et Venezuela.

Assistance d'urgence aux victimes:

Assistance médicale, juridique et/ou sociale d'urgence en faveur de 64 victimes de la torture (48 cas individuels et un cas collectif), en coopération avec les membres du Réseau SOS-Torture, dans les pays suivants: Angola, Azerbaïdjan, Bangladesh, Cameroun, Chili, Chine, Cuba, Guatemala, Guinée, Irak, Iran, Liban, Libye, Ouganda, République démocratique du Congo, Territoire palestinien occupé, Tunisie et Turquie. Parmi ces victimes, on dénombre 30 femmes et 34 hommes, dont 21 enfants.

Avis de droit/plaintes:

- Soumission et suivi d'une plainte individuelle soumise à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) relative à l'arrestation en 2008 de trois défenseurs des droits de l'homme soudanais, et aux mauvais traitements subis [dans le cadre de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme].
- Obtention de la première décision du Comité des droits de l'homme des Nations Unies en faveur d'une victime de torture et de mauvais traitement contre la Côte d'Ivoire (Traoré vs Côte d'Ivoire).
- Poursuite du suivi des plaintes individuelles soumises, par l'OMCT, au Comité des droits de l'homme et au Comité contre la torture des Nations Unies au nom de victimes de torture et de mauvais traitements, et du travail de mise en œuvre effective des considérations et/ou décisions adoptées en la matière y compris, lorsque jugé approprié, au regard de la poursuite des auteurs présumés des violations (Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Fédération de Russie, Libye et Tunisie).
- Soumission d'un *amicus curiae* à la Cour suprême des Etats-Unis dans l'affaire Jeppesen Dataplan, Inc, (respect du droit à un recours effectif et à réparations, par des victimes de torture, dans le cadre du circuit de restitution extraordinaire, face à l'invocation excessive du principe de secret d'Etat); soumission d'un *amicus curiae* à la Cour européenne des droits de l'homme contre la Suisse en lien avec l'obtention de réparations au civil pour des actes de torture; soumission d'un avis de droit sur le projet d'Observation générale à l'article 14 de la Convention contre la torture (réparations et réhabilitation).
- Soumission d'un avis de droit au Ministère des affaires étrangères de la Confédération suisse à l'occasion de la venue à Genève de l'ancien Président des Etats-Unis George W. Bush, et rôle leader joué par l'OMCT dans la conduite des opérations avec les autres organisations impliquées, conduisant à l'annulation de sa visite.

4'738

personnes directement soutenues par l'OMCT, dont

110

au bénéfice d'une assistance juridique, médicale et/ou sociale d'urgence.



¹ Communication No. 269/2005, Ali Ben Salem c. Tunisie.
² Communication No. 291/2006, Saadia Ali c. Tunisie.
³ Communication No. 1776/2008, Milhoud Ahmed Hussein Bashasha c. Jamahiriya arabe libyenne.
⁴ Communication individuelle No. 1759/2008, M. Zoumana Sorifing Traoré c. Côte d'Ivoire.
⁵ *Amicus curiae* – Cour Suprême des Etats-Unis – Binyam Mohamed, Abou Elkassim Britel, Ahmed Agiza, Mohamed Farag, Ahmed Bashimlah, Bisher Al-Rawi vs Jeppesen Dataplan, Inc, No 10-778.

“ L'assistance de l'OMCT, à part son aspect financier, a joué un rôle important pour nous :
- l'OMCT a été à nos côtés comme un assistant, un soutien moral. Car les problèmes qui se posent au loin sur les enfants affectent les parents au plus haut degré surtout quand on est à l'incapacité de les résoudre. La ponctualité de résoudre ces problèmes était pour nous un réconfort moral sans concurrent (exemples : factures logement, hospitalisation, etc.); (...) - Nous avons le sentiment que l'OMCT est notre partenaire non seulement financier, mais aussi moral; - Tous les membres de ma famille présentent la gratitude à l'OMCT pour avoir pris en charge de sa mission auprès de nous jusqu'à la fin sans faillir. J'en parle à maintes reprises à mes enfants nouvellement arrivés de l'OMCT et de son apport à notre famille victime de torture. ”

Une victime, République démocratique du Congo, novembre 2011.

“ Les mots me manquent pour vous remercier de tout ce que vous avez fait pour la famille K.. Depuis le 26 septembre 2011, elle est en Suède. Que vos efforts pour soutenir tous les défenseurs de droits de l'homme dans le monde soient un succès. Encore une fois infini merci pour tout. Meilleures salutations. ”

Un défenseur des droits de l'homme congolais, République démocratique du Congo, septembre 2011.

“ Thank you for kind continue support. [...] Victims express their sincere thanks to OMCT and Observatory team. This works gave them moral support to continue their human rights. Thanking you for your kind cooperation. ”

Core Manipur - Inde, août 2011.

Droit des victimes d'obtenir réparation - Observation générale n° 3 du Comité contre la torture à l'article 14 de la Convention contre la torture des Nations Unies (46^{ème} session, juin 2011)

Fort de son expérience en matière d'assistance aux victimes, de l'approche globale développée en la matière et de son engagement auprès du Comité contre la torture, l'OMCT a soumis un avis juridique au projet d'Observation générale, dans lequel elle a salué l'interprétation de l'article 14 par le Comité à la lumière des règles de droit international général, et sa définition de la réhabilitation comme un concept holistique incluant des éléments sociaux, légaux et médicaux, et dont les implications ne se limitent pas nécessairement à la victime mais peuvent également comprendre la famille, les descendants et plus largement parfois, une communauté dans son ensemble.

L'OMCT a par ailleurs mis en évidence le besoin de renforcer plusieurs aspects du projet d'Observation générale, à savoir: une prise en compte des spécificités liées au droit à réparation des enfants victimes pour une protection accrue; la reconnaissance du fait que les circonstances exceptionnelles reposant sur des raisons de sécurité nationale peuvent être un frein à l'accès à un recours effectif et à la réparation et qu'elles doivent être combattues; et la reconnaissance du fait que les entreprises militaires privées ou de sécurité officiant pour le compte de pays, et ces pays eux-mêmes, doivent être reconnus responsables des tortures qu'ils causent afin que les victimes obtiennent réparation.

Défenseurs des droits de l'homme: une stratégie de protection éprouvée en constante évolution

La longue expérience de l'OMCT en matière de protection des défenseurs des droits de l'homme a permis de mettre clairement en évidence la corrélation entre la situation des défenseurs et celle des sociétés dans lesquelles ils vivent, parce qu'une aggravation des conditions de leur action préfigure *de facto* une détérioration générale des libertés dans leur pays, que le renforcement de la protection des défenseurs contribue au développement et à la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit, ainsi qu'au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

L'OMCT a placé la protection au cœur de son action en faveur des défenseurs, que ce soit par le biais de la diffusion d'interventions urgentes; de l'envoi de missions d'enquête, d'observation ou de défense judiciaire; de la saisine des mécanismes internationaux et régionaux compétents ou encore de l'octroi d'une assistance matérielle aux défenseurs, notamment dans le cadre de l'Observatoire pour la Protection des Défenseurs des Droits de l'Homme (ci-après l'Observatoire) ou encore de la mobilisation de l'opinion publique par le biais de missions de solidarité associées à la réalisation de reportages audio-visuels ou d'expositions photographiques, dans le cadre du projet «Défendre les défenseurs» mis sur pied en 2007.

Protection des défenseurs menacés ou harcelés

Interventions urgentes/témoignages audiovisuels:

- Diffusion de 331 interventions urgentes (appels urgents, communiqués de presse, lettres ouvertes ou fermées aux autorités), dans le cadre de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme, en faveur de 887 défenseurs des droits de l'homme et 41 ONG et autres organisations dans les pays suivants: Algérie, Angola, Argentine, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Belarus, Brésil, Burundi, Cambodge, Cameroun, Chine, Colombie, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Équateur, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Gambie, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guinée, Honduras, Inde, Indonésie, Iran, Israël, Kirghizistan, Liban, Malaisie, Malawi, Mauritanie, Mexique, Nicaragua, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Pérou, Philippines, République de Corée, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Soudan, Sri Lanka, Syrie, Tchad, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Venezuela, Viet Nam, Yémen et Zimbabwe.
- Diffusion de 8 témoignages audiovisuels sur la situation de défenseurs au Belarus, en Colombie, au Kirghizistan, en Turquie et en République démocratique du Congo; réalisation d'un reportage audio-visuel durant la mission d'enquête au Nicaragua au moment de la publication du rapport de mission; d'une série d'interviews de défenseurs d'Afrique sub-saharienne et d'Afrique du Nord illustrant les entraves à leurs activités sur le continent africain en marge de la 50^{ème} session de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) et d'un court documentaire sur la situation des défenseurs dans la région de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en marge de la Réunion de mise en œuvre de la dimension humaine de l'OSCE.
- Soutien à la réalisation d'un documentaire sur l'affaire Chebeya-Bazana en République démocratique du Congo (film de Thierry Michel), qui sortira en février 2012.

Assistance matérielle/exfiltration-réinstallation :

Octroi d'une assistance matérielle en faveur de 46 défenseurs et leurs familles ainsi que 7 ONG et une assistance globale (fonds de soutien à des défenseurs syriens exfiltrés en France) dans les pays suivants: Algérie, Bahreïn, Belarus, Cambodge, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, Cuba, Éthiopie, Gambie, Guinée, Honduras, Liban, Malaisie, Mexique, Ouganda, Ouzbékistan, Rwanda, République démocratique du Congo, Syrie, Tchad, Togo, Venezuela et Yémen.

Missions sur le terrain, observations judiciaires, tables rondes :

- Réalisation de 2 missions de solidarité en Tunisie (janvier) et en République démocratique du Congo (juin et juillet).
- Réalisation de 8 missions d'observation judiciaire couvrant un total de 6 cas au Burundi (janvier), en Turquie (février), en Fédération de Russie (mars, mai et octobre), en République démocratique du Congo (mars), en Malaisie (août) et au Belarus (novembre).
- Réalisation de 2 missions d'enquête en Colombie (novembre-décembre) et au Zimbabwe (décembre).
- Publication de 5 rapports de mission d'observation judiciaire en Syrie (février), en France (mars), au Burundi (avril), en République démocratique du Congo (juin) et en Fédération de Russie (juillet).
- Publication de 2 rapports de mission d'enquête en Gambie (juillet) et au Nicaragua (novembre).
- Coorganisation, en avril, d'un séminaire à Bruxelles sur la criminalisation des défenseurs des droits de l'homme dans le contexte de la lutte contre les effets néfastes des activités des entreprises transnationales en Amérique latine.
- Soutien et participation à la table ronde organisée en mai à Kinshasa (République démocratique du Congo) entre la société civile et les autorités congolaises sur la protection des droits des défenseurs en République Démocratique du Congo, qui a réuni plus de 150 participants et avait pour objectifs d'élaborer des recommandations pour l'adoption ou la mise en œuvre effective de mécanismes spécifiques pour la protection des défenseurs et d'œuvrer à la normalisation des relations entre les défenseurs et les autorités nationales.

I ACCROÎTRE LA PROTECTION CONTRE LA TORTURE ET LUTTER POUR LA REHABILITATION DES VICTIMES

Une stratégie complexe à l'écoute des besoins des défenseurs

Le nécessaire renforcement de la stratégie de protection des défenseurs pose des défis majeurs au regard de la sophistication de la répression qui s'exerce à leur encontre : la coexistence d'actions de protection d'urgence et d'actions de mobilisation à plus long terme ; l'articulation entre une protection individuelle, à travers des réponses immédiates et ciblées à des cas précis de répression (diffusion d'interventions urgentes et assistance matérielle), et une protection plus globale, par un monitoring quotidien du cadre législatif national dans lequel les défenseurs évoluent ; la complémentarité des réponses aux situations de répression entre les mécanismes internationaux et régionaux de protection ; l'identification des interlocuteurs – étatiques, intergouvernementaux, médias – les plus à même d'agir concrètement et efficacement en faveur des défenseurs.

L'OMCT, et son partenaire la FIDH dans le cadre de l'Observatoire, n'ont cessé d'identifier de nouveaux moyens pour renforcer davantage encore la protection des défenseurs. Ainsi, c'est cet objectif qui les a conduits à soutenir la tenue d'une table ronde, en juin 2011 à Kinshasa (République démocratique du Congo), rassemblant des défenseurs des droits de l'homme congolais et les autorités nationales autour de la mise en place d'une Commission nationale des droits de l'homme et de l'adoption d'une loi relative à la protection des défenseurs.

Cette initiative est novatrice à plus d'un titre en ce qu'elle traduit non seulement la volonté de l'Observatoire d'œuvrer, concrètement, au renforcement du dialogue entre la société civile et les autorités étatiques sur la conformité des législations nationales avec les instruments internationaux et régionaux de protection des droits de l'homme pertinents, mais aussi d'initier et/ou d'approfondir le dialogue politique avec les États autour de la protection des défenseurs. L'objectif ici visé est de créer les conditions d'établissement d'un environnement respectueux des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans lequel les défenseurs peuvent mener à bien leurs activités, sans entrave aucune.

À cet égard, le Printemps arabe a ouvert le champ des possibles et des opportunités en matière de réformes vers l'établissement de l'État de droit et de la démocratie. Il serait erroné d'affirmer que les révolutions pacifiques qui ont eu lieu en Égypte et en Tunisie ont été le seul fait d'une poignée de défenseurs. Ce serait faire injustice à celles et ceux qui se sont mobilisés, au péril de leur vie. Toutefois, ce sont ces mêmes défenseurs qui, des années durant, ont documenté et dénoncé les violations des droits de l'homme, interpellé la communauté internationale, jetant ainsi les bases des aspirations revendiquées par les populations de ces pays.

Opinion publique, médias et réseaux sociaux : des partenaires dans la protection

La mobilisation de l'opinion publique, des médias et des réseaux sociaux est cruciale. La reconnaissance du rôle fondamental des défenseurs dans l'établissement et le renforcement de l'État de droit et de la démocratie doit impérativement être relayée par les médias et les réseaux sociaux, seuls à même de sensibiliser le plus grand nombre et de favoriser l'émergence d'une solidarité protectrice. La mobilisation des médias, des réseaux sociaux et de l'opinion publique est

en d'autres termes déterminante pour amener les États qui répriment les défenseurs à desserrer l'étau et à assurer des conditions favorables à l'exercice des activités de défense des droits de l'homme. Dans ce domaine également, l'Observatoire s'est distingué en recourant à des supports audiovisuels pour donner davantage de visibilité à la situation de défenseurs particulièrement en danger.

Ainsi, lors de la Réunion de mise en œuvre de la dimension humaine de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en septembre 2011, l'Observatoire a réalisé un documentaire de six minutes dressant un sombre tableau de la situation des défenseurs des droits de l'homme dans la région d'Europe de l'est et d'Asie centrale, qui opèrent dans un environnement restrictif et font face à des actes similaires de répression : obstacles aux libertés de rassemblement et d'association, obstacles à l'enregistrement des ONG, criminalisation des organisations non-enregistrées, obstacles à l'accès aux fonds, harcèlement judiciaire et détention arbitraire. De plus, lors de la présentation de son Rapport annuel 2011 à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) à Banjul en octobre 2011, l'Observatoire a réalisé une série d'interviews de défenseurs des droits de l'homme d'Algérie, de Gambie, de Guinée, du Burundi, d'Ouganda et du Nigeria illustrant les entraves à leurs activités sur le continent africain.

Un moment phare de l'activité de l'Observatoire : la publication de son 14^{ème} Rapport annuel

Le 24 octobre 2011, l'Observatoire a publié son 14^{ème} Rapport annuel sur la situation des défenseurs à l'occasion d'une conférence de presse organisée en marge de la 66^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York, aux côtés de Margaret Sekaggya, Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs des droits de l'homme des Nations Unies, et de Tawakkol Karman, prix Nobel de la Paix 2011.

Le rapport souligne l'universalité des revendications portées par le Printemps arabe et détaille le combat que mènent souvent au péril de leur vie les défenseurs des droits de l'homme dans quelque 70 pays, qu'ils soient militants d'organisations de la société civile, journalistes, syndicalistes, avocats ou simples citoyens « indignés » par l'injustice, l'arbitraire ou l'horreur.

Au total, l'Observatoire a organisé 20 conférences de presse et autres événements d'octobre 2011 à janvier 2012 dans plusieurs pays clés, en collaboration avec des partenaires locaux, afin de présenter les conclusions principales du rapport : à New York lors d'un événement parallèle sponsorisé par la Mission permanente de la Norvège auprès des Nations Unies, en présence de la Rapporteuse spéciale et de défenseurs congolais et mexicains ; à Banjul, à l'occasion de la 50^{ème} session de la CADHP lors d'un événement parallèle, en présence de la Rapporteuse spéciale de la Commission africaine sur les défenseurs des droits de l'Homme en Afrique et de défenseurs du Sénégal, de la République démocratique du Congo, d'Algérie et du Soudan ; à Washington DC, en marge de la 143^{ème} session de la CIDH, en présence du Rapporteur sur les défenseurs des droits de l'homme de la Commission in-

teraméricaine des droits de l'homme (CIDH) et de défenseurs du Mexique, de Colombie et du Venezuela ; à Bakou, au Caire, à Cuenca, à Dakar, à Helsinki, à Islamabad, à Kampala, à Kiev, à Kinshasa, à Lima, à Manille, à Mexico, à Quito, à Santiago du Chili, à Tegucigalpa et à Tunis.

Le recours à la production d'applications Web – comme outil additionnel de mobilisation du grand public – est à l'étude, ainsi que l'établissement d'un site Internet « Observatoire » visant à centraliser l'information et les ressources à destination des défenseurs et accroître leur visibilité.

Le projet de parrainage « Défendre les Défenseurs » reste novateur en ce qu'il se veut une réponse originale, intégrée et médiatique visant à renforcer la protection des défenseurs des droits de l'homme à travers une mise en lumière des problématiques qu'ils défendent.

Cette réponse est tout d'abord originale, en ce qu'elle associe des célébrités suisses et internationale issues du monde de la politique, de l'économie, du sport et de la culture à des défenseurs actifs dans le domaine de la défense des droits civils et politiques ou économiques, sociaux et culturels avec pour objectif de sensibiliser l'opinion publique à leur engagement et aux risques encourus. Les parrains et marraines engagés aux côtés des défenseurs sont donc tout à la fois des « relais » entre les défenseurs et le grand public, mais également des soutiens dans les moments difficiles qu'ils et elles traversent.

Cette réponse se veut également intégrée, dans le sens où la mise en œuvre du projet de parrainage « Défendre les défenseurs » bénéficie de l'expertise de l'OMCT en matière de protection des défenseurs et des outils mis en place depuis plusieurs années, et ce notamment au sein de l'Observatoire. Les missions sur le terrain, les interventions urgentes ainsi que les activités de plaidoyer auprès des mécanismes internationaux et régionaux de protection des défenseurs et des délégations gouvernementales s'intègrent à la stratégie globale de protection mise en œuvre par l'Organisation assurant ainsi une cohérence à l'action.

Enfin, cette réponse est médiatique, en ce qu'elle s'efforce de mobiliser le grand public comme acteur de sensibilisation aux causes défendues par des défenseurs des droits de l'homme au travers de la réalisation de court-métrages et participe ainsi à leur protection. Depuis ces dernières années, le terme « défenseur des droits de l'homme » est entré dans le langage courant ; le défenseur est désormais perçu comme un acteur clé du changement dont l'engagement pour l'établissement et le renforcement de la démocratie et de l'État de droit se doit d'être protégé.

Bénin et Uruguay : une stratégie innovante de protection des enfants privés de liberté victimes

C'est au début de 2011 que s'est achevé le projet pilote intitulé « Surveillance du traitement des enfants privés de liberté », débuté en septembre 2009. Fruit d'une collaboration étroite entre l'OMCT et deux partenaires nationaux, membres du Réseau SOS-Torture - Enfants Solidaires d'Afrique et du Monde (ESAM) au Bénin et Instituto de Estudios Legales y Sociales (IELSUR) en Uruguay - ce projet a clairement initié un processus d'amélioration de la protection des enfants privés de liberté contre toutes les formes de violence, y compris la torture et les autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, et contre les situations pouvant conduire à ce type d'abus.

Ainsi, en Uruguay mais encore plus au Bénin, la conduite régulière de visites de surveillance des lieux où les enfants sont détenus (48 visites au total) a permis d'accroître la transparence des conditions de détention et de renforcer ainsi le respect de l'intégrité physique et psychologique des enfants privés de liberté. Par ailleurs, en soumettant des avis juridiques aux autorités pertinentes, l'OMCT et ses partenaires ont contribué à préserver et à renforcer les cadres nationaux légaux relatifs aux enfants en conflit avec la loi et privés de liberté. En outre, des ateliers de formation organisés au profit de 87 professionnels de la justice, de l'administration pénitentiaire, de représentants d'ONG et de journalistes leur ont permis d'améliorer leurs connaissances théoriques et pratiques en la matière. Enfin, grâce à l'instauration d'un dialogue constructif et à la réalisation d'activités de sensibilisation, les autorités nationales, la société civile et l'opinion publique, tant béninoise qu'uruguayenne, ont acquis une meilleure compréhension de la vulnérabilité et de l'indispensable protection des enfants en conflit avec la loi et privés de liberté.

Pour ne citer qu'un des progrès concrets apportés par le projet, il convient de noter l'adoption en décembre 2010 au Bénin - par des juges, des avocats, des gardiens et directeurs de prisons, des gendarmes, des fonctionnaires et des ONG, sous le patronage de l'OMCT et du Ministère de la Justice - d'une feuille de route détaillant les actions à mener pour améliorer la protection des enfants en conflit avec la loi et privés de liberté.

Forte de ce bilan positif, l'OMCT s'est attachée à concevoir et à opérationnaliser le suivi de ce projet pilote en planifiant, pour les trois prochaines années, des activités de renforcement des acquis se concentrant sur l'application effective par les autorités du Bénin et de l'Uruguay des recommandations émanant de plusieurs mécanismes internationaux de protection des droits de l'homme, notamment le Comité des droits de l'enfant et le Comité contre la torture, le Sous-comité pour la prévention de la torture et le Rapporteur spécial sur la torture des Nations Unies. C'est ainsi qu'en étroite collaboration avec ses partenaires locaux, l'OMCT renforcera l'élan initié pour la protection des enfants privés de liberté en : institutionnalisant les visites de surveillance par les ONG des lieux où les enfants sont détenus ; renforçant la formation des juges et des agents chargés d'appliquer la loi, y compris les agents pénitentiaires ; contribuant à réviser la législation et les politiques de mise en œuvre et en coordonnant les activités sur le terrain avec les initiatives de l'OMCT en matière de protection des enfants privés de liberté au niveau international.

«INDIENS D'AMAZONIE EN SURSIS»

Projet de parrainage «Défendre les défenseurs»



Photos: Daniel Schweizer/Horizon Films

Après un premier documentaire produit suite à la mission de solidarité conduite au Mexique en septembre 2008, qui avait pour but de faire connaître la lutte des femmes de Ciudad Juárez qui dénoncent le féminicide dans cette ville, et un deuxième court-métrage produit à l'issue d'une mission de solidarité réalisée en République démocratique du Congo en février 2010 en faveur des femmes congolaises victimes de viols et des défenseurs des droits de l'homme qui s'engagent à leurs côtés, l'OMCT a produit un troisième reportage réalisé au cours d'une mission au Brésil du 25 novembre au 6 décembre 2011.

Cette mission - à laquelle ont participé l'actrice suisse Noémie Kocher (qui avait déjà pris part à la mission organisée au Mexique en septembre 2008) et le réalisateur Daniel Schweizer, primé par le Festival du Film et Forum International sur les Droits Humains (FIFDH) en mars 2011 - s'est déroulée dans la réserve de Xingu et en Amazonie avec pour objectif de mettre en lumière la situation des défenseurs amérindiens, Yanomami et Kayapo, aujourd'hui menacés pour leur engagement en faveur du droit à la terre de leurs peuples, au respect de leurs cultures, et de leur résistance contre l'exploitation des richesses du sous-sol et de la forêt amazonienne.

Un court-métrage, intitulé «Indiens d'Amazonie en sursis», sera produit au début de 2012, qui bénéficiera d'une remarquable exposition médiatique. En mars 2012, une soirée sera consacrée par le FIFDH à la diffusion du film couplée à un débat sur un thème lié à la situation des défenseurs menacés. Ce film sera également diffusé par le magazine hebdomadaire «Temps présent» de la Radio Télévision Suisse (RTS) en prime time.



II OEUVRER A LA MISE EN OEUVRE DES STANDARDS INTERNATIONAUX DES DROITS DE L'HOMME

L'OMCT, en partenariat avec ses ONG membres et partenaires, œuvre pour le respect de la prohibition absolue de la torture et des mauvais traitements par des activités de plaidoyer auprès de différents mécanismes intergouvernementaux des droits de l'homme, dont les Organes de traités chargés de veiller à l'application par les Etats des obligations découlant des conventions auxquelles ils sont partie ainsi que le Conseil des droits de l'homme et ses Procédures spéciales. L'OMCT entretient des relations de travail très étroites avec ces divers mécanismes, dont le Comité contre la torture, le Rapporteur spécial sur la torture des Nations Unies. Les mécanismes régionaux de protection des droits de l'homme constituent également des partenaires importants de l'action de l'OMCT.

L'apport crucial de l'OMCT aux travaux des Organes de traités des Nations Unies

Depuis 1992, année de la présentation de son premier rapport au Comité contre la torture, l'OMCT s'est distinguée par la qualité de son engagement auprès des Organes de traités, qu'il s'agisse du soutien apporté aux ONG locales visant à un renforcement de leur contribution à ces mécanismes, du caractère innovant et pionnier de son travail d'intégration du genre et de la dimension «droits de l'enfant» par les comités ou encore de l'importance accordée à la mise en œuvre des standards internationaux en matière de droits de l'homme.

Tout au long de ces vingt dernières années, l'OMCT a su être à l'écoute tout à la fois des membres et partenaires du Réseau SOS-Torture et des Organes de traités. Cette écoute et les évaluations internes et externes ont conduit l'OMCT à diversifier et à affiner ses outils d'intervention. Elle a augmenté le nombre de ses missions sur le terrain, accueilli des représentants d'ONG lors des sessions des comités à Genève et à New York ou encore donné la priorité à l'élaboration de notes de suivi permettant d'évaluer l'application, par les Etats parties, des recommandations et des décisions adoptées par ces organes.

La valeur ajoutée des missions préparatoires de l'OMCT

En 2011, l'OMCT a réalisé des missions préparatoires à Madagascar, au Maroc et en Tunisie, afin d'élaborer et de soumettre des rapports alternatifs et des notes de suivi aux Organes de traités, particulièrement au Comité contre la torture. Ces missions ont été entreprises à la demande des ONG membres et partenaires du Réseau SOS-Torture qui ressentaient le besoin d'être accompagnées et soutenues dans ce processus. Les missions de l'OMCT ont permis de renforcer la coopération entre les ONG nationales; d'obtenir des informations et des données de première main et de rencontrer les autorités compétentes pour les informer de l'initiative en cours. Elles ont également permis de jeter les bases de collaborations futures, par exemple pour des missions de suivi des recommandations adoptées par le Comité contre la torture.

Au Maroc, l'OMCT a inclus dans les réunions qu'elle organisait pour les ONG une sensibilisation aux dispositions de la Convention contre la torture, au fonctionnement du Comité contre la torture et aux informations requises par les experts.

Une stratégie ciblée et proactive

La mise en œuvre des recommandations adoptées par les Organes de traités est l'une des priorités de l'OMCT. La démarche adoptée par l'OMCT consiste à présenter des rapports alternatifs et/ou des notes de suivi devant les divers comités auxquels un pays doit rendre compte de la mise en œuvre des conventions auquel il est partie ou des recommandations qui lui ont été adressées. Pour plus d'efficacité, il arrive que l'OMCT se focalise sur un seul thème pour un pays donné comme, par exemple, sur la violence contre les femmes dans le cas du Mexique (voir encadré ci-dessous).

La soumission d'une note de suivi portant sur le Mexique intitulée «*La tortura sexual de mujeres en San Salvador Atenco, México: cuatro años y media después*» au Comité contre la torture en décembre 2010 et au

Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes des Nations Unies en janvier 2011, conjointement avec le Centro de Derechos Humanos Miguel Agustín Pro Juárez (Centro Prodh), une organisation membre du Réseau SOS-Torture, est exemplaire de cette stratégie. Il s'agit tout à la fois d'évaluer de manière approfondie la mise en application, par les autorités d'un pays concerné, de recommandations considérées comme relevant spécifiquement du mandat de l'OMCT, et de conduire les experts membres de ces deux mécanismes à une unanimité de vue autour d'une même problématique, augmentant ainsi la pression sur les autorités.

En 2012, l'OMCT - aux côtés d'ONG mexicaines membres du Réseau SOS-Torture - poursuivra son travail de plaidoyer à travers de la soumission d'un rapport alternatif sur le Mexique au Comité contre la torture en mai 2012 (48^{ème} session) qui sera précédée d'une mission préparatoire. Une mission de suivi devrait également être organisée aux fins de poursuivre le travail de plaidoyer auprès des autorités.

L'élaboration de rapports alternatifs relatifs à Madagascar et au Maroc, et leur soumission au Comité contre la torture en novembre 2011 relève de cette même stratégie; l'OMCT ayant en effet présenté des rapports alternatifs sur ces deux pays, respectivement au Comité des droits de l'homme en mars 2007 (89^{ème} session) et au Comité contre la torture en novembre 2003 (31^{ème} session). Le choix du Maroc a également été dicté par le fait que ce pays - secoué par le Printemps Arabe - a adopté une nouvelle constitution en juillet 2011 qui permet d'espérer une mise en œuvre des standards internationaux des droits de l'homme. Le choix de Madagascar s'explique quant à lui par l'intérêt qu'il y avait à suivre l'application de la loi nationale contre la torture adoptée en 2008, peu après l'examen de ce pays par le Comité des droits de l'homme.

La «Révolution de Jasmin» en Tunisie a également ouvert de nouvelles perspectives. Forte de l'expérience acquise par un travail de longue date aux côtés des ONG tunisiennes, membres et partenaires du Réseau SOS-Torture, l'OMCT a voulu - au cours de trois missions effectuées durant le premier semestre de 2011 - évaluer comment étaient suivies les décisions et recommandations des Organes de traités, et contribuer au processus de transition en cours pour que des réformes légales décisives soient adoptées afin que justice soit rendue aux victimes d'actes de torture et que les auteurs de violations des droits de l'homme ne demeurent pas impunis (voir Chapitre III).

La 47^{ème} session du Comité contre la torture

Au cours de la session du Comité contre la torture qui s'est tenue à Genève du 31 octobre au 25 novembre 2011, l'OMCT a contribué aux débats sur la Grèce, Madagascar, le Maroc et le Paraguay, quatre des neuf Etats parties qui présentaient leur rapport sur la mise en œuvre des dispositions de la Convention contre la torture.

L'OMCT a soumis trois rapports alternatifs conjointement avec des organisations membres et partenaires du Réseau SOS-Torture et facilité la venue à Genève de leurs représentants. L'accompagnement d'ONG membres et partenaires du Réseau SOS-Torture fait partie intégrante des activités de soutien de l'OMCT aux organisa-

tions de terrain. De par sa présence à Genève et ses relations bien établies avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies, l'OMCT est en effet à même de soutenir et de renforcer l'action des ONG au niveau international et d'en accroître l'impact.

Par ailleurs, afin d'assurer une large diffusion et plus grande visibilité des travaux du Comité, l'OMCT a «*tweeté*» la session du Comité et, en partenariat avec d'autres ONG, l'a retransmis en direct sur son site Internet; les vidéos sont disponibles à l'adresse suivante: <http://www.ustream.tv/channel/cat-webcast1>. Cette expérience, qui a reçu un accueil très positif, se poursuivra lors des prochaines sessions du Comité. En outre, à l'issue de cette session, l'OMCT a publié une newsletter, intitulée *omct@cat*, dont la vocation est d'informer les publics cibles de l'Organisation.

“ Je vous adresse mes plus vifs remerciements pour avoir permis à l'ACAT Madagascar [...] d'avoir eu, une seconde fois, l'heureuse possibilité de soutenir son rapport alternatif devant le CAT [...].

C'était une expérience fort intéressante à tous points de vue, tant sur le plan du renforcement de capacités en ce qui concerne les organes des traités, que sur le plan des relations humaines et du développement personnel.

Ce genre d'expérience permet aux associations et ONG de prendre un nouveau souffle, lorsque le doute sur la pertinence de leurs actions commence à poindre à l'horizon.... Cette expérience a conforté ma conviction selon laquelle, sans un travail de collaboration, d'équipe et de Réseau, aux plans national et international, il est difficile d'atteindre les objectifs assignés. Ceci étant valable pour la société civile. De même pour l'Etat dont la surveillance des engagements est une nécessité.

J'ai pu également en rendre compte au représentant du Haut Commissariat aux droits de l'Homme qui l'a très bien apprécié et a sollicité une collaboration accrue avec l'ACAT dans l'accomplissement de sa mission.”

Maria Raharinarivonirina, avocate et présidente de l'ACAT Madagascar, dont la venue à Genève a été soutenue par l'OMCT.

Renforcer les standards et mécanismes internationaux et nationaux des droits de l'homme

- Soumission, en partenariat avec des ONG du terrain, membres et partenaires du Réseau SOS-Torture, de:
 - Trois rapports alternatifs au Comité contre la torture des Nations Unies relatifs à la Grèce, Madagascar et au Maroc (47^{ème} session).
 - Un rapport de suivi au Comité contre la torture relatif à la Colombie sur la situation de la torture dans le pays et la mise en œuvre des recommandations du Comité (août).
 - Une note de suivi au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et au Comité contre la torture des Nations Unies relatif à la torture sexuelle contre les femmes de San Salvador Atenco (Mexique) (décembre 2010 - janvier).
- Réalisation de 2 missions préparatoires à Madagascar (4 au 8 juillet), au Maroc (10 au 15 juillet) et de 3 missions en Tunisie: une mission exploratoire du 21 au 26 février; une mission de concertation et de programmation du 17 au 20 mars et une mission de haut niveau du 17 au 23 mai.
- Participation, à l'invitation de l'OMCT, de 4 représentants de 15 ONG nationales (Madagascar et Maroc) à la 47^{ème} session du Comité contre la torture (y compris avec participation au briefing formel des experts).
- Diffusion par Internet des sessions du Comité contre la torture et publication du premier e-bulletin (*omct@cat*) relatif à la 47^{ème} session du Comité.

Soutien au processus de réforme des Organes de traités des Nations Unies

De par son expertise et sa collaboration de longue date avec les Organes de traités, l'OMCT a été invitée à participer aux discussions en cours sur la réforme des Organes de traités menée par le Haut Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies.

L'OMCT a ainsi pris part à la Consultation de la société civile sur le renforcement des Organes de traités, organisée à Séoul les 19 et 20 avril 2011, où elle a fait des propositions pour que les décisions et recommandations des comités soient mieux appliquées : l'implication accrue des ONG nationales ; plus de précision et de concision dans les recommandations adoptées par ces mécanismes ; l'accroissement des ressources humaines à disposition du Secrétariat du Haut Commissariat ; la création d'une page Internet sur le site du Haut Commissariat consacrée au suivi des communications individuelles.

L'OMCT est par ailleurs intervenue pour que la protection provisoire accordée par les mécanismes internationaux aux victimes d'une violation alléguée de ses droits soit étendue aux individus qui leur soumettent des informations. À cette fin, l'OMCT a pris l'initiative d'organiser, avec TRIAL et Redress, deux sessions d'information à l'intention des experts du Comité contre la torture (mai) et du Comité des droits de l'homme (juin). Elle a aussi soumis conjointement au Comité contre la torture des propositions d'amendements de l'article 114 de son règlement intérieur afin d'y inclure expressément toute autre personne lui soumettant des informations concernant un cas individuel et qui risquerait de ce fait de subir des représailles, comme par exemple les témoins et les défenseurs des droits de l'homme. Le Comité contre la torture a d'ores et déjà indiqué sa volonté de réviser son règlement intérieur en ce sens.

Il convient d'ajouter que l'OMCT a également pris part à des initiatives similaires au niveau du système africain de protection des droits de l'homme afin de renforcer le suivi des communications individuelles.

L'OMCT et le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies

Au Conseil des droits de l'homme, organe éminent politique, l'OMCT s'attache à rappeler que la torture est absolument prohibée et à œuvrer pour que cet impératif soit respecté. Elle intervient dans ce sens lors des débats interactifs et elle organise des événements en parallèle des sessions du Conseil en étroite collaboration avec les membres et partenaires du Réseau SOS-Torture.

Ainsi, l'OMCT a organisé - en collaboration avec la Commission Internationale de Juristes (CIJ), lors de la 16^{ème} session du Conseil en mars - une discussion relative au problème de l'absence de responsabilité légale pour les violations graves des droits de l'homme commises au nom de la sécurité nationale. Ce débat, auquel a participé le nouveau Rapporteur spécial sur la torture, Juan Méndez, a eu pour objectifs d'identifier les pistes d'action qui s'offrent au Conseil des droits de l'homme et à ses Procédures spéciales pour assurer le respect du droit à réparation conformément au droit international et pour que les réponses sécuritaires prises au niveau national soient respectueuses des standards internationaux en la matière.

L'OMCT veille également à ce que des situations graves de violations des droits de l'homme soient maintenues ou mises à l'ordre du jour du Conseil. Ainsi, l'OMCT s'est jointe à des initiatives appelant à une session spéciale du Conseil sur la situation en Syrie.⁶ L'OMCT est également intervenue sur les violations des droits de l'homme, notamment les actes de torture et l'usage excessif de la force, commises dans le cadre de la répression du Printemps arabe en 2011 au Bahreïn, en Egypte, en Libye et au Yémen.

Par ailleurs, durant les sessions de mars et juin, l'OMCT a organisé conjointement avec ses partenaires mexicains deux discussions sur la situation des droits de l'homme au Mexique, dont une sur le cas de San Salvador Atenco (voir encadré ci-dessous), en présence d'une victime d'actes de tortures et de défenseurs des droits de l'homme. L'objectif de ces discussions était double : attirer l'attention des délégations des Etats membres du Conseil sur la situation

Plaidoyer auprès des mécanismes régionaux des droits de l'homme

- Participation au Forum des ONG et aux 49^{ème} et 50^{ème} sessions de la **Commission africaine des droits de l'homme et des peuples** (CADHP) (avril-mai et octobre-novembre) à Banjul (Gambie) avec interventions écrites et orales sur l'état de la torture et des mauvais traitements en Afrique ainsi que la situation des défenseurs des droits de l'homme sur le continent ; organisation de trois événements parallèles relatifs à la protection des victimes et des témoins dans la lutte contre l'impunité et des défenseurs des droits de l'homme (avec présentation du rapport de mission de l'Observatoire relatif à une mission d'observation judiciaire au Burundi et du rapport annuel de l'Observatoire) ; accompagnement de défenseurs venant de Côte d'Ivoire, de République démocratique du Congo, du Zimbabwe, du Sénégal et du Burundi.
- Participation à une audience lors de la 141^{ème} session de la **Commission interaméricaine des droits de l'Homme** (CIDH) (mars-avril) sur la situation des droits de l'homme et de leurs défenseurs au Nicaragua ; organisation d'un événement parallèle sur les défenseurs des droits de l'homme en marge de la 143^{ème} session de la CIDH (octobre-novembre), à Washington, États-Unis d'Amérique.
- Participation à la Réunion de mise en œuvre de la dimension humaine de l'**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe** (OSCE) (septembre-octobre), à Varsovie (Pologne) avec soumission d'une intervention orale et écrite sur la situation des défenseurs des droits de l'homme dans les Etats membres de l'OSCE ; co-organisation d'un événement parallèle sur comment améliorer la protection des défenseurs dans la région de l'OSCE ; accompagnement d'un défenseur kirghize.
- Participation les 27-28 octobre à la table ronde organisée à Strasbourg (France) par le Commissaire aux droits de l'homme du **Conseil de l'Europe**, portant sur la situation des défenseurs des droits de l'homme dans la région du Conseil de l'Europe. L'objectif de cette table ronde a été, entre autres, de discuter des obstacles aux activités de défense des droits de l'homme et de leur trouver de possibles solutions, et de l'accès aux mécanismes de protection des droits de l'homme.

des droits de l'homme au Mexique, notamment sur l'usage de la torture et sur l'impunité dont jouissent les responsables, et rappeler à l'Etat mexicain ses obligations en la matière. En effet, alors que le Mexique joue un rôle crucial au sein du Conseil, la situation de violence dans ce pays reste préoccupante, en particulier dans le cadre de la lutte contre les narcotrafiquants, et son bilan dans la mise en œuvre des recommandations formulées par différents organes onusiens reste très insuffisant. La délégation mexicaine auprès du Conseil à Genève a pris part à ces deux événements.

Rappel des faits - San Salvador Atenco

Les 3 et 4 mai 2006, plus de deux mille policiers fédéraux, de l'État et municipaux ont pris part à une opération à Texcoco et à San Salvador Atenco, dans l'État de Mexico, pour mettre fin à des manifestations dirigées par une organisation paysanne locale, le Front des peuples pour la défense des terres (FPDT). Cette opération policière s'est soldée par l'arrestation de 207 personnes et la mort de deux civils. Au moins 27 des 47 femmes arrêtées ont subi des actes de torture, notamment des violences sexuelles, lors de leur détention. Plus de cinq ans après les faits, l'impunité persiste. L'OMCT, qui a documenté les faits dans une note de suivi, soutient par diverses activités de plaidoyer l'action de ses organisations mexicaines partenaires pour que l'impunité cesse et que les victimes des violations reçoivent des réparations complètes et effectives.

L'OMCT a également poursuivi ses activités auprès du Conseil des droits de l'homme dans le cadre de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme. Ainsi, en mars, l'Observatoire a organisé un événement parallèle en marge de la 16^{ème} session du Conseil sur la thématique suivante : «Protestations sociales et démocratiques : leçons apprises

pour la protection des défenseurs des droits de l'homme». Lors de cette session, l'Observatoire a également financé la participation d'un défenseur des droits de l'homme colombien, a co-organisé un événement parallèle sur les femmes défenseuses des droits de l'homme et a délivré deux interventions orales conjointes dans le cadre du dialogue interactif avec la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'homme. Lors des sessions de juin et de septembre, l'Observatoire est intervenu oralement dans le cadre des dialogues interactifs avec l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Burundi et du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Cambodge, en suivi notamment de ses missions au Burundi en novembre 2010 et en janvier 2011 et de ses nombreuses activités de plaidoyer dénonçant le projet de Loi sur les associations et les ONG au Cambodge.

L'OMCT et les mécanismes régionaux de protection des droits de l'homme

L'OMCT travaille régulièrement avec les mécanismes régionaux de protection des droits de l'homme, notamment la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH). Elle leur fournit des informations sur des violations des droits de l'homme, documentées par ses partenaires sur le terrain, et elle participe à leurs débats pour souligner des situations préoccupantes dans certains pays et pour rappeler les Etats concernés à leurs obligations.

⁶ En 2011, le Conseil a tenu trois sessions spéciales suite aux événements survenus dans le pays.

Plaidoyer auprès du Conseil des droits de l'homme et de l'Assemblée générale des Nations Unies

- Onze interventions dans le cadre du **Conseil des droits de l'homme des Nations Unies** sur différents points de l'agenda relevant du mandat de l'OMCT. Participation aux dialogues interactifs avec le Rapporteur spécial sur la torture ; le Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires ; la Rapporteuse spéciale sur les défenseurs des droits de l'homme ; l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Burundi ; le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Cambodge ; la Haut Commissaire aux droits de l'homme sur le Bélarus et la Représentante spéciale du Secrétaire Général sur la violence contre les enfants, et dans le cadre de la journée annuelle consacrée aux droits de l'enfant.
- Organisation et facilitation de 9 événements parallèles relatifs à la prohibition absolue de la torture et des mauvais traitements (2), aux défenseurs des droits de l'homme (2), aux droits de l'enfant et à des situations par pays : Mexique (2), Iraq (Camp d'As-hraf) et Etats-Unis d'Amérique.
- Organisation d'une conférence de presse et d'un événement parallèle dans le cadre de l'**Assemblée générale des Nations Unies** sur les défenseurs des droits de l'homme.

III MOBILISATION ET RENFORCEMENT DES ONG MEMBRES DU RESEAU SOS-TORTURE PAR LA FORMATION

La philosophie de l'OMCT repose sur des principes de collaboration, de mise en réseau, de capacitation des ONG et de solidarité. L'OMCT a pour rôle de fournir aux ONG affiliées sur le terrain les outils et les services leur permettant de mener à bien leur travail, c'est-à-dire en les aidant à renforcer leur capacité et efficacité dans la prévention et la dénonciation de la torture et des mauvais traitements, la poursuite des auteurs de violations graves des droits de l'homme et l'assistance aux victimes, y compris leur réhabilitation. Le Réseau SOS-Torture - de par la diversité de ses membres, leur expertise et leur réputation - est la pierre angulaire du travail mené par l'OMCT. Son rôle est crucial, notamment dans l'identification et la documentation des violations des droits de l'homme, le soutien aux victimes de la torture, les actions de plaidoyer auprès des autorités concernées et des mécanismes de protection des droits de l'homme internationaux et régionaux.

Mobilisation des membres du réseau SOS-Torture

Le réseau SOS-Torture est au cœur de la Campagne de médiatisation internationale lancée en juin 2010 par Kofi Annan, ancien Secrétaire général des Nations Unies, et symbolisée par le Manifeste «*Nulle circonstance ne permet de tolérer la torture*» de l'OMCT signé par plusieurs lauréats du prix Nobel, à savoir Martti Ahtisaari, Jimmy Carter, Jean-Marie Gustave Le Clézio, Rigoberta Menchú, Adolfo Pérez Esquivel, José Ramos-Horta, Joseph Stiglitz et Desmond Tutu.

A l'occasion du 26 juin 2011, les 311 membres du réseau SOS-Torture ont été encouragés aux côtés du Secrétariat international à diffuser le Manifeste dans leur pays et auprès du public le plus large avec demande à toute personne intéressée d'y adhérer en signant ce document en ligne ; à prendre contact avec une ou des personnalités de leur pays en vue d'obtenir une déclaration de soutien au Manifeste et à identifier des recommandations, des résolutions émanant des instances internationales demandant à leurs autorités de prendre des mesures pour mettre un terme à la torture, prévenir sa survenance, compenser les victimes et sanctionner les auteurs.

Des campagnes nationales ont ainsi été organisées en Afrique, en Asie, en Amérique latine, en Europe/Europe de l'est et au Moyen Orient, avec le soutien de l'OMCT. Parmi les activités réalisées, il convient de citer un débat sur la thématique de la vérité et de la réconciliation au Burundi ; une conférence-débat sur la torture avec les élèves de la Gendarmerie nationale en République démocratique du Congo ; une exposition de peinture réalisée par des enfants du Honduras sur les souffrances, perpétrées par les militaires, dont ils sont victimes avec leurs familles ; la publication d'une brochure sur le soutien psychologique aux victimes de la torture en Chine ; la tenue d'un débat avec diffusion d'un film sur la lutte contre la torture au Liban, etc. L'ensemble des démarches effectuées a été mis en ligne sur le site de l'OMCT - <http://www.omct.org/fr/events/2011/06/d21318/> - à l'occasion du 26 juin 2011.

Le 10 décembre 2011 a également été source de mobilisation du réseau SOS-Torture, et plus particulièrement des ONG membres et partenaires d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, en réponse à l'appel à la liberté et à la justice lancé lors du Printemps arabe. Quatorze d'entre elles - d'Algérie, du Bahreïn, d'Egypte, du Maroc, de la Mauritanie, du Liban, de Libye, de Syrie et de Tunisie - se sont associées à un appel lancé par l'OMCT à tous les gouvernements de la région pour que la prohibition absolue de la torture et des mauvais traitements devienne réalité. Pour ce faire, l'OMCT et ces organisations ont élaboré un agenda «en dix étapes» visant à mettre un terme à la torture et aux mauvais traitements ; à enquêter sur les actes de torture et traduire les auteurs en justice ; à garantir aux victimes le droit aux recours et aux réparations ; à démanteler l'appareil répressif ; à démocratiser le système judiciaire et instaurer un système de protection ; à prévenir la torture et mettre fin à la détention incommunicado ; à établir un suivi, un contrôle et une surveillance indépendants ; à créer un cadre favorable pour les défenseurs des droits de l'homme et la société civile ; à utiliser la législation internationale contre la torture comme principale référence et à renforcer la détermination de la communauté internationale dans la lutte contre ce fléau.

Le bilan de la campagne de médiatisation internationale initiée par l'OMCT à l'occasion du 26

juin et du 10 décembre 2011 s'avère positif, en ce qu'elle est parvenue à rassembler et à mobiliser les membres du réseau SOS-Torture autour de l'impératif de la prohibition absolue de la torture et à rappeler, de par l'audience publique tenue au Parlement européen (voir encadré ci-dessous), les dangers qui pèsent sur cette absolue prohibition. La diversité et la richesse des activités organisées par les membres du réseau dans différents pays du monde démontrent l'accueil favorable réservé à cette initiative, couplée avec la récolte de signatures du Manifeste, dont le nombre a considérablement augmenté. Il va de soi qu'un travail important de suivi doit être réalisé dans les mois à venir afin de maintenir cette mobilisation. L'OMCT s'interroge également sur la pertinence d'identifier une thématique plus spécifique, notamment en lien avec des catégories de victimes considérées comme vulnérables, au vu du succès remporté par la régionalisation de la Campagne lors du 10 décembre 2011.

Renforcement des ONG membres du réseau SOS-Torture par la formation

Séminaires de formation au Burundi et en Tunisie

- Tenue d'un séminaire de formation de trois jours, à Bujumbura (Burundi) du 17 au 20 octobre, sur l'utilisation efficace et complémentaire des mécanismes internationaux et régionaux conventionnels et non conventionnels des droits de l'homme avec la participation de 16 défenseurs des droits de l'homme du Burundi, de la Côte d'Ivoire, de la République démocratique du Congo, du Rwanda, du Tchad et du Togo.

- Tenue d'un séminaire de formation de 2 jours, à Tunis (Tunisie) les 19 et 20 novembre, sur l'application des standards internationaux et procédures relatifs à la prohibition de la torture et autres formes de traitements cruels, inhumains ou dégradants avec la participation de 18 jeunes activistes, défenseurs des droits de l'homme et magistrats travaillant en étroite coopération avec les principales organisations de la société civile tunisienne.

L'OMCT s'attache à accompagner le travail des ONG oeuvrant sur le terrain à la lutte contre la torture et les mauvais traitements, qu'il s'agisse d'un appui dans leurs actions de plaidoyer auprès des autorités nationales pour une mise en application des recommandations/décisions adoptées par les mécanismes internationaux de protection des droits de l'homme ou d'un soutien dans leur interaction avec ces mécanismes (voir Chapitre II).

Ce soutien se matérialise également par l'organisation de séminaires de formation sur le terrain. En 2011, l'OMCT a organisé deux de ces séminaires, au Burundi en octobre et en Tunisie en novembre, afin de répondre aux questions et difficultés qui se posent au quotidien dans le travail des acteurs luttant pour un meilleur respect des droits de l'homme. Ces formations se sont attachées à expliciter les mécanismes conventionnels et non conventionnels des droits de l'homme en présentant leur fonctionnement de manière pratique et concrète, et en insistant sur la nécessité de la mise en œuvre des recommandations/décisions adoptées par ces mêmes mécanismes sur le plan interne.

La formation qui s'est tenue à Bujumbura a eu pour objectif de former les participants, défenseurs des droits de l'homme, à une utilisation effective et stratégique des mécanismes de protection des droits de l'homme des Nations Unies et de l'Union Africaine, mais également des Cours sous-régionales ayant intégré un mandat de protection des droits de l'homme, telles que la Cour de Justice de la Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). L'atelier tenu à Tunis - destiné à de jeunes activistes, avocats des droits de l'homme et magistrats travaillant en étroite collaboration avec les principales organisations de la société civile, dans la capitale et dans les régions - s'est focalisé quant à lui sur le rôle des standards internationaux dans le cadre du processus de transition en Tunisie, le champ d'application de la prohibition internationale de la torture et les exigences légales posées par la Convention des Nations Unies contre la torture.

Lors des deux ateliers, les défis pratiques liés à l'utilisation de tels instruments ont également été abordés sur la base des guides pratiques de l'OMCT. De par la stratégie adoptée par l'OMCT en matière de formation, il s'est également agi d'accompagner les participants dans l'élaboration de communications individuelles ou encore de rapports alternatifs. Cet accompagnement doit encourager les défenseurs à utiliser ces mécanismes et à les soutenir dans une utilisation stratégique de ceux-ci, et ce de manière indépendante.

A cet égard, des discussions sont en cours avec certains des participants à ces formations afin, par exemple, de collaborer à la rédaction d'un rapport alternatif conjoint au second rapport périodique du Togo qui sera examiné au cours des sessions futures du Comité contre la torture des Nations Unies. A la suite de la visite du nouvel Expert indépendant des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire, Doudou Diene, en novembre 2011, les participants ivoiriens ont en outre sollicité l'OMCT au sujet de la rédaction d'une note à son attention. Il est également question de collaborer avec certains de ces nouveaux partenaires aux fins d'identifier des plaintes qui pourraient être soumises aux Organes de traités des Nations Unies, notamment en Côte d'Ivoire.

Enfin, il convient également de relever l'importance de la tenue de séminaires régionaux de formation comme facteur de rassemblement des défenseurs d'une même région, avec comme corollaires la création de réseaux avec intégration d'acteurs qui n'ont pas pour habitude de collaborer ensemble (ONG généralistes, ONG femmes et ONG affiliées à des églises), mais également l'échange de bonnes pratiques ; les défenseurs des droits de l'homme pouvant en effet s'inspirer des méthodes d'action et des stratégies mises en œuvre par les uns et les autres dans leurs pays respectifs. Le séminaire organisé à Bujumbura a ainsi rassemblé seize défenseurs des droits de l'homme provenant du Burundi, de la Côte d'Ivoire, de la République démocratique du Congo, du Rwanda, du Tchad et du Togo.

26 juin 2011 - Journée internationale de soutien aux victimes de la torture

■ Organisation d'une campagne de médiatisation internationale sur la prohibition absolue de la torture en étroite collaboration avec les ONG membres et partenaires du Réseau SOS-Torture et soutien à des campagnes nationales en Afrique (Burundi, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Sénégal et Togo), en Asie (Chine, Inde, Indonésie, Pakistan et Philippines), en Europe et Europe de l'est (Turquie et Géorgie), en Amérique latine (Argentine, Chili, Colombie, Honduras et Mexique) et au Moyen Orient (Israël et Liban).

■ Tenue d'une audience publique par le Sous-comité des droits de l'homme du Parlement européen, le 15 juin 2011, consacrée à l'OMCT, et ce pour marquer la Journée internationale de soutien aux victimes de la torture. Lors de cette audience, Heidi Hautala, Présidente du Sous-comité ; Hina Jilani, ancienne Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, avocate des droits de l'homme et membre fondateur de l'organisation de défense des droits de l'homme Human Rights Commission of Pakistan (HRCP), et Eric Sottas, Secrétaire général de l'OMCT, ont dénoncé les dangers qui pèsent sur la prohibition absolue de la torture. Cette audience a été organisée par l'OMCT-Europe, relais du Secrétariat international auprès des institutions européennes à Bruxelles et Strasbourg.

10 décembre 2011 - Journée internationale des droits de l'homme

■ Déclaration conjointe de l'OMCT et de 14 organisations membres et partenaires sur les 10 mesures à prendre pour mettre un terme à la torture et aux mauvais traitements en Afrique du Nord et au Moyen Orient.

“ Toutes les matières et compétences apprises seront utiles à notre organisation. Elles nous ont permis de connaître les différentes voies de recours dont nous disposons tant au niveau régional que international en tant qu'organisation de défense des droits humains. Et vont nous permettre de recadrer nos actions futures dans différents domaines de travail de notre organisation (Droits civils et politiques, droits économiques et socioculturels, droits de l'enfant et droits des personnes vulnérables). ”

Participant congolais à l'atelier de formation au Burundi.

“ Cet atelier m'a permis de mieux maîtriser la procédure de soumission des communications et des rapports aux mécanismes de protection des droits de l'Homme. Je suis capable de présenter désormais une communication ou un rapport au nom de mon ONG à ces mécanismes. ”

Participant ivoirienne à l'atelier de formation au Burundi.

“ The Syrian Organization for Human Rights sends our warmest greetings to you and expresses its deep thanks and gratitude for this attention targeted to the struggle of the lawyers for human rights in Syria. We are certain that your efforts will have a good impact and contribute to effective and great benefit to spread and circulate the education of human rights in Syria. [...] ”

Mohannad Al Hassani, lauréat du Prix Martin Ennals pour les Défenseurs des droits de l'homme, Syrie, août 2011.



L'OMCT à Tunis

L'OMCT a ouvert son tout premier Bureau sur le terrain, à Tunis, le 1^{er} septembre 2011, concrétisant ainsi la volonté de l'Organisation d'influer sur le processus de transition en cours dans le pays pour que des réformes légales décisives soient adoptées afin de rendre justice aux victimes d'actes de torture et de créer un environnement respectueux en matière de prohibition absolue au sein duquel les organisations membres du réseau SOS-Torture et partenaires locaux de l'OMCT - renforcés dans leurs actions - puissent fonctionner en toute indépendance.

Les premiers mois de fonctionnement du Bureau de Tunis ont été consacrés à rencontrer les principaux acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux tunisiens impliqués dans la protection des droits de l'homme; à les informer de la présence de l'OMCT, ses objectifs et futures activités. Des contacts ont également été noués avec le Ministère de la Justice, le Ministère de l'Intérieur, la Commission nationale consultative des droits de l'homme et la Commission d'Etablissement des faits sur les dépassements et abus commis durant la révolution.

En novembre 2011, l'OMCT a initié le premier forum d'échange de toutes les ONG engagées dans la lutte contre la torture avec pour finalité de renforcer la coordination et la coopération entre les différents acteurs, ainsi que développer des stratégies d'action et de plaidoyer communes. Un soutien a ainsi été donné aux ONG tunisiennes dans la soumission de leur contribution à l'Examen Périodique Universel (EPU). En outre, le 10 décembre 2011, dans le cadre des «Dix jours d'activisme pour les droits de l'homme», l'OMCT a organisé une série de discussions radiophoniques avec des experts sur la thématique de la torture dans une perspective de sensibiliser le grand public et de le mobiliser en faveur des réformes en la matière.

Il convient de préciser que l'ouverture du Bureau de l'OMCT a été précédée de trois missions sur le terrain durant le premier semestre de 2011, dont une de haut niveau en mai, qui s'est attachée à analyser le processus de transition sous l'angle de compétence de l'OMCT. Il s'est ainsi agi d'identifier les domaines clés du fonctionnement de l'Etat de droit tunisien qui requièrent des réformes substantielles aux fins d'une conformité avec la Convention contre la torture des Nations Unies, qu'il s'agisse du cadre législatif, de l'administration de la justice ou encore de la lutte contre l'impunité pour les violations aux droits de l'homme perpétrées par l'ancien régime.

Il convient également de relever que lors de cette mission, l'OMCT a pu conduire la première inspection indépendante du système pénitentiaire du pays.

*Rapport du vérificateur des comptes de l'exercice 2011
à
L'Assemblée Générale ordinaire de
L'Association
« Organisation Mondiale Contre la Torture » - OMCT
A Genève*

Messieurs,

cofida sa

A la demande de votre Conseil exécutif et conformément à l'article 19 des statuts de votre Association, nous avons vérifié les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de l'Association « **Organisation Mondiale Contre la Torture** » - **OMCT** pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil exécutif de l'Association, alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

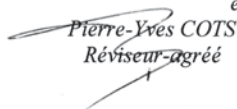
Lors de notre vérification, nous avons constaté que :

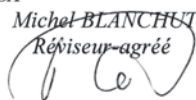
- Le bilan et le compte de profits et pertes concordent avec la comptabilité.
- La comptabilité est régulièrement tenue.
- Les actifs et les passifs répondent aux règles établies par la loi et les statuts.

En conclusion, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis présentant un excédent de dépenses de l'exercice de **CHF 3'259.43** et compte tenu de la perte reportée, un excédent de dépenses au bilan de **CHF 90'055.01**.

La Fondation de soutien à l'Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT) a décidé sa dissolution et l'affectation de son capital, après liquidation, à votre Association. Selon les liquidateurs, après un premier acompte reçu en 2011, le solde du capital restant en faveur de l'OMCT s'élevant à **CHF 40'000.00** vous a été versé le 27 mars 2012

Cofida Compagnie Fiduciaire
et d'Informatique SA


Pierre-Yves COTS
Réviseur-agréé


Michel BLANCHET
Réviseur-agréé

Carouge, le 4 avril 2012

Annexes :

- Comptes annuels 2011 :
(Bilan, compte de pertes et profits et annexe).

BILAN AU 31 DECEMBRE 2011

COMPTE DE RECETTE ET DEPENSES

BILAN AU 31 DECEMBRE 2011 (AVEC COMPARATIF 2010)
BALANCE SHEET ON 31 DECEMBER 2011 (WITH 2010 COMPARATIVE)

ACTIF / ASSETS	ANNEE 2011 YEAR 2011	ANNEE 2010 YEAR 2010
LIQUIDITES / CASH	971'855.26	906'419.19
Caisses / Cash funds	1'446.02	4'018.20
CCP / Postal cheque account	10'001.24	59'612.33
Banque Lombard et Odier /		
Bank Lombard & Odier	765'846.73	754'658.02
Banque UBS / Bank UBS	194'561.27	88'130.64
AUTRES ACTIFS / OTHER ASSETS	110'187.15	149'605.69
Impôts anticipés /		
Withholding tax recoverable	257.81	1'157.34
Actifs transitoires / Other assets	34'894.34	64'006.56
Garanties / Guarantees	10'468.20	10'468.20
Débiteurs et subventions à recevoir /		
Debtors and grants to be received	64'566.80	73'973.59
TOTAL DE L'ACTIF / TOTAL ASSETS	1'082'042.41	1'056'024.88
PASSIF / LIABILITIES		
CREANCIERS / CREDITORS	904'247.42	984'970.46
Créanciers / Creditors	91'998.21	40'972.53
Frais échus / Other liabilities	69'523.28	83'319.17
Subventions et produits reçus d'avance /		
Grants paid in advance	742'725.93	860'678.76
PROVISIONS / OTHER LIABILITIES	267'850.00	357'850.00
Provision Assemblée biennale /		
Provision for Biennial Assembly	7'850.00	57'850.00
Provision Conseil exécutif /		
Provision for Executive Council	10'000.00	50'000.00
Provision garantie sur salaires et charges sociales /		
Provision for salaries and social charges	250'000.00	250'000.00
COMPTE DE RESULTAT / RESULTS	-90'055.01	-286'795.58
Report au 1 ^{er} janvier 2011 /		
Carried forward at 1 January 2011	-286'795.58	-12'347.15
Attribution de la Fondation de soutien à l'OMCT /		
Contribution from the Foundation supporting OMCT	200'000.00	0.00
Excédent de dépenses de l'exercice /		
Excess of expenditures	-3'259.43	-274'448.43
TOTAL DU PASSIF / TOTAL LIABILITIES	1'082'042.41	1'056'024.88

Genève, le 3 avril 2012 / Geneva, 3 April 2012



interventions urgentes, soit de portée générale
(y compris droits économiques, sociaux et culturels),
soit pour des victimes spécifiques (enfants, femmes
et défenseurs des droits de l'homme).

COMPTE DE RECETTES ET DEPENSES DE L'EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2011
STATEMENT OF INCOME AND EXPENDITURES ON 31 DECEMBER 2011

RECETTES / INCOME	ANNEE 2011 YEAR 2011
2'432'719.53	
Assistance d'urgence aux victimes de la torture / Urgent Assistance to Victims of Torture	74'893.12
Droits de l'enfant / Children's Rights	50'500.00
Violence contre les femmes / Violence against Women	2'500.00
Défenseurs des droits de l'homme - Observatoire / Human Rights Defenders - Observatory	676'345.94
Campagnes d'urgence / Urgent Campaigns	0.00
Suivi des mécanismes de protection / Monitoring of Protection Mechanisms	475'047.23
Division opérations (gestion) / Operations Division (management)	0.00
TOTAL DIVISION OPERATIONS / TOTAL OPERATIONS DIVISION	1'279'286.29
Droits économiques, sociaux et culturels / Economic, Social and Cultural Rights	0.00
Formation / Training	0.00
Division recherche & développement (gestion) / Research and Development Division (management)	0.00
TOTAL DIVISION RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT /	
TOTAL RESEARCH AND DEVELOPMENT DIVISION	0.00
Division recherche de fonds & communication (gestion) /	
Fundraising and Communication Division (management)	0.00
TOTAL DIVISION RECHERCHE DE FONDS ET COMMUNICATION /	
TOTAL FUNDRAISING AND COMMUNICATION DIVISION	0.00
Cotisations des membres du réseau / Membership fees	3'323.90
Dons «Club des Cent» / Donation «Club des Cent»	170'000.00
Contributions privées / Private donations	371'730.66
Soirées - Mailings / Gala evenings - Mailings	44'993.96
Bulletins et produits divers / Bulletins and various donations	20'153.80
Subventions fédérales, cantonales, communales / Federal, cantonal, communal grants	169'600.00
Subventions gouvernementales européennes / Grants from European governments	15'000.00
Subventions de fondations et autres / Grants from foundations and others	358'630.92
TOTAL EXTENSION, DEVELOPPEMENT DU RESEAU,	
REPRESENTATION EN DEHORS DU SIEGE ET GESTION /	
TOTAL EXTENSIONS, DEVELOPMENT OF THE NETWORK,	
REPRESENTATION OUTSIDE GENEVA HEADQUARTERS	1'153'433.24
DEPENSES/EXPENDITURES	-2'437'268.77
Assistance d'urgence aux victimes de la torture / Urgent Assistance to Victims of Torture	122'102.09
Droits de l'enfant / Children's Rights	86'836.68
Violence contre les femmes / Violence against Women	4'726.53
Défenseurs des droits de l'homme - Observatoire / Human Rights Defenders - Observatory	966'075.68
Campagnes d'urgence / Urgent Campaigns	224'759.66
Suivi des mécanismes de protection / Monitoring of Protection Mechanisms	460'363.21
Division opérations (gestion) / Operations Division (management)	3'280.37
TOTAL DIVISION OPERATIONS / TOTAL OPERATIONS DIVISION	1'868'144.22
Droits économiques, sociaux et culturels / Economic, Social and Cultural Rights	7'954.62
Formation / Training	26'225.62
Conférence et réunions statutaires / Conference and statutory meetings	13'332.20
Division recherche et développement (gestion) / Research and Development Division (management)	4'330.23
TOTAL DIVISION RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	
TOTAL RESEARCH AND DEVELOPMENT DIVISION	51'842.67
Promotion	291'288.86
Communication	101'119.84
Division recherche de fonds & comm. (gestion) / Fundraising and Comm. Division (management)	34'137.99
TOTAL DIVISION RECHERCHE DE FONDS ET COMMUNICATION	
TOTAL FUNDRAISING AND COMMUNICATION DIVISION	426'546.69
Extensions et développement du réseau / Extensions and development of the network	23'340.04
Représentation en dehors du siège / Representation outside Geneva Headquarters	18'313.94
Gestion / Management	49'081.21
TOTAL EXTENSION, DEVELOPPEMENT DU RESEAU,	
REPRESENTATION EN DEHORS DU SIEGE ET GESTION /	
TOTAL EXTENSIONS, DEVELOPMENT OF THE NETWORK,	
REPRESENTATION OUTSIDE GENEVA HEADQUARTERS	90'735.19
RESULTAT AVANT INTERETS CREANCIERS ET AUTRES PRODUITS /	
RESULTS BEFORE CREDITORS INTERESTS AND OTHER INCOMES	-4'549.24
INTERETS CREANCIERS ET AUTRES PRODUITS / CREDITORS INTERESTS AND OTHER INCOMES	1'289.81
Intérêts créanciers / Creditors interests	441.39
Autres produits / Other incomes	848.42
EXCEDENT DES DEPENSES DE L'EXERCICE / EXCESS OF EXPENDITURES	-3'259.43

Genève, le 3 avril 2012 / Geneva, 3 April 2012

LES DONATEURS ET LES ORGANES

Subventions non gouvernementales

American Jewish World Service
Brot für die Welt
Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement
Fondation de la Banque Pictet
Fondation Oak

Subventions gouvernementales

Allemagne
Liechtenstein
Norvège
Suisse

Subventions d'organisations internationales ou intergouvernementales

Commission européenne
Fonds des Nations Unies pour les victimes de la torture

Subventions cantonales (Suisse)

Genève
Schwytz

Subventions communales (Suisse)

Jussy
Genève
Lausanne
Sion
Troinex

Autres

Cotisations des membres du réseau SOS-Torture
Dons privés - Club des Cent

L'OMCT adresse ses sincères remerciements à tous les particuliers, institutions et gouvernements pour leur soutien et générosité.

Conseil exécutif

Président	Yves Berthelot, France
Vice-Présidents	José Domingo Dougan Beaca, Guinée équatoriale Dick Marty, Suisse
Trésorier	Anthony Travis, Royaume-Uni
Membres	Jose Burle de Figueiredo, Brésil - Aminata Dieye, Sénégal - Kamel Jendoubi, Tunisie Tinatin Khidasheli, Géorgie - Jahel Quiroga Carrillo, Colombie Christine Sayegh, Suisse - Henri Tiphagne, Inde

Assemblée générale

Afrique Boubacar Messaoud, Mauritanie Floribert Chebeya †, République démocratique du Congo Innocent Chukwuma, Nigéria Oumar Diallo, Sénégal <i>Aminata Dieye, Sénégal</i> <i>José Domingo Dougan Beaga,</i> <i>Guinée équatoriale</i> Sam Mohochi, Kenya	Gustavo Palmieri, Argentine <i>Jahel Quiroga Carrillo, Colombie</i> Claudia Samayoa, Guatemala
Asie Teodoro Max De Mesa, Philippines Vrinda Grover, Inde Adilur Rahman Khan, Bangladesh <i>Henri Tiphagne, Inde</i> Osamu Shiraishi, Japon Renee Xia, Chine	Europe <i>Yves Berthelot, France</i> Panayote Elias Dimitras, Grèce Jaap E. Doek, Pays-Bas <i>Tinatin Khidasheli, Géorgie</i> <i>Dick Marty, Suisse</i> Michael O'Flaherty, Irlande <i>Christine Sayegh, Suisse</i> <i>Anthony Travis, Royaume-Uni</i> Leyla Yunus, Azerbaïdjan
Amérique latine Ernesto Alayza Mujica, Pérou Luis Arriaga, Mexique <i>José Burle de Figueiredo, Brésil</i> Alberto León Gómez, Colombie Celia Medrano Amador, El Salvador Florizelle O'Connor, Jamaïque	Moyen-Orient et Afrique du Nord George Abu Al-Zulof, Palestine Georges Assaf, Liban Abdel-ilah Benabdesselam, Maroc Nassera Dutour, Algérie Hadi Ghaemi, Iran <i>Kamel Jendoubi, Tunisie</i> Karim Saber, Egypte
	Amérique du Nord Theresa Harris, Etats-Unis d'Amérique

Secrétariat international

Secrétaire général (jusqu'au 31 août 2011) Eric Sottas
Secrétaire général (dès le 1^{er} septembre 2011) Gerald Staberock

Secrétaire générale adjointe Anne-Laurence Lacroix
Secrétaire général adjoint (jusqu'au 31 août 2011) Gerald Staberock

Division Opérations
Campagnes d'urgence Alexandra Kossin (coordinatrice) - Clemencia Devia Suarez
Assistance d'urgence aux victimes de la torture Orlane Varesano (coordinatrice)
Pierre-Henri Golly (chargé de projet)
Surveillance des mécanismes de protection Seynabou Benga (conseillère aux droits de l'homme)
Carin Benninger-Budel (conseillère aux droits de l'homme) - Pierre-Henri Golly (chargé de projet)
Droits de l'enfant Cécile Trochu Grasso (coordinatrice)
Défenseurs des droits de l'homme/
Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme
Delphine Reculeau (coordinatrice) - Seynabou Benga (coordinatrice a.i.)
Andrea Meraz Sepulveda (chargée de projet)
Seynabou Benga («Défendre les défenseurs», coordinatrice de projet)
Violence contre les femmes Carin Benninger-Budel (conseillère aux droits de l'homme)

Division Recherche de fonds & Communication
Carin Benninger-Budel (conseillère aux droits de l'homme)

Administration Halima Dekhissi - Claudine Fäsch - Eliane Rau-Reist - Erol Schaffner
Webmaster Sébastien Courvoisier
Support IT Alain Gross
Comptabilité Marc Aebersold et Marinella Gras-Michiellini (NDC Conseil)

OMCT Europe

Coordinatrice européenne Guro Engstrøm Nilsen

OMCT Tunis

Coordinatrice de projet Gabriele Reiter
Assistante de projet Emtyez Belalli

Défenseurs des droits de l'homme/ Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme

Rapport annuel

- *L'Obstination du témoignage, Rapport annuel 2011 de l'Observatoire*, publié en octobre 2011 (français, anglais, espagnol, arabe, russe).

Rapports de missions d'observation judiciaire

- *Syrie: Le procès de l'avocat des droits de l'Homme Haytham Al-Maleh devant le tribunal militaire de Damas - février-juillet 2010*, publié en février 2011 (français, anglais, arabe).
- *France: Procès en appel d'André Barthélemy*, publié en mars 2011 (français).
- *Burundi: L'assassinat d'Ernest Manirumva, défenseur des droits de l'Homme: deux ans après, un déni de justice*, publié en avril 2011 (français).
- *République démocratique du Congo: Rapport de mission internationale d'observation judiciaire du procès des assassins présumés des défenseurs des droits de l'Homme Floribert Chebeya et Fidèle Bazana*, publié en juin 2011 (français).
- *Russian Federation: Trial against human rights defender Aleksei Sokolov*, publié en juillet 2011 (anglais).

Rapports de missions d'enquête

- *Gambie: Climat de peur chez les défenseurs des droits de l'Homme*, publié en juillet 2011 (français et anglais).
- *Nicaragua: Violaciones en contra de los defensores de derechos humanos en un contexto de polarización política frente a las elecciones*, publié en novembre 2011 (espagnol).

Surveillance des mécanismes de protection

Comité contre la torture des Nations Unies

- *Informe de Seguimiento a las Recomendaciones del Comité contra la Tortura de las Naciones Unidas en Colombia*, août 2011 (espagnol).
- *Evaluation de la mise en oeuvre de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants par le Maroc*, novembre 2011 (français).
- *State Violence in Greece*, novembre 2011 (anglais).
- *Mise en oeuvre de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants par Madagascar*, novembre 2011 (français).

Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes des Nations Unies

- *La tortura sexual de mujeres en San Salvador Atenco, México: cuatro años y medio después*, janvier 2011 (espagnol).
- *The case of the women of San Salvador Atenco*, octobre 2011 (anglais).



missions sur le terrain.

L'assistance d'urgence de l'OMCT en 2011 dans le monde



“Aidez-nous à aider les victimes de torture”

Contacts

OMCT Secrétariat international

Rue du Vieux-Billard 8
Case Postale 21
1211 Genève 8, Suisse

Tél. : +41 22 809 49 39 - Fax: +41 22 809 49 29
omct@omct.org
www.omct.org

Compte postal

Genève, CCP 12-5500-1

Comptes bancaires

UBS SA, Genève, Suisse
Agence du Rhône, Case postale
1211 Genève 2

Compte n° 279.C8106675.0
Titulaire: OMCT SOS TORTURE
IBAN: CH91 0027 9279 C810 6675 0
Code Swift: UBSWCHZH80A

LOMBARD ODIER DARIER HENTSCH & Cie

Rue de la Corrairie 11
1204 Genève, Suisse

Compte n° 88515.00
Titulaire: OMCT SOS TORTURE
IBAN: CH25 08760 00000 88515 00
Code Swift: LOCYCHGG

OMCT Europe

Rue du Marteau 19
1000 Bruxelles, Belgique

Tél./Fax: +32 2 218 37 19
gn@omct.org
www.omct.org

OMCT Tunis

26, rue d'Angleterre (Apt. 310)
Tunis Bab Bhar 1000, Tunisie

Tél./Fax: +216 71 322 558
gr@omct.org
www.omct.org

IMPRESSUM
Rapport annuel 2011

Tirages
500 Anglais
12'700 Français

Copyright photos
Daniel Schweizer

Conception graphique
www.mostra-design.com



OMCT Genève @OMCTorg

www.omct.org